

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE MOULOU D MAMMARI DE TIZI-OUZOU

Faculté des Sciences Humaines et Sociales

Département des Sciences Sociales



**Mémoire en vue d'obtention du diplôme de Master
en Anthropologie Sociale et Culturelle
Option : Anthropologie Sociale et Culturelle**

Thème

**La pratique de la mendicité chez les villageois Kabyles de
Tizi-Ouzou ; Cas des villages Ihsnaouen et Ait Frah**

Réalisé par :

M^{lle} ATTAR Hadjila

M^{lle} BOURENNANI Thanina

Encadré par :

M^{me} CHIOUKH Rabiha

Promotion : 2020/2021

Remerciements

Nous remercions Allah de nous avoir donné courage et volonté afin que nous puissions réaliser ce modeste travail.

Nous tenons à remercier notre promotrice M^{me} CHIOUKH pour sa disponibilité, et d'avoir accepté de diriger notre recherche.

Nous adressons nos sincères remerciements à nos enquêtés des deux communes MECHTRAS, et LARBAA NATH IRATHEN, sans oublier de rendre hommage à trois d'entre eux qui sont décédés au cours de notre travail par la pandémie COVID-19.

Nous remercions l'ensemble de nos professeurs qui nous ont enseignés avec bienveillance tout au long de notre parcours universitaire.

Nos vifs remerciements au président du comité du village d'Ait Frah de Larbâa Nath Irathen Mr Salhi Samir, en particulier Mr Iddir Aghilas.

Sans oublier le vice-président du comité du village d'Ihsnaouen, commune de Mechtras Mr Dahmani Remdane, ainsi que le vice-président de l'association Tala U Guellid Mr Abderrahmani Younes, pour leurs aides.

Dédicaces

Ce projet de fin d'étude est dédié ;

A mon cher père,

A celui qui s'est changé la nuit en jour pour m'assurer les bonnes conditions,

A ma chère et douce mère,

A celle qui a attendu avec patience les fruits de sa bonne éducation et de ses dévouements, quoi que je fasse ou que je dise, je ne saurai point te remercier comme il se doit, ta présence à mes côtés a toujours été ma source de force pour affronter les différents obstacles,

A la mémoire de ma douce grand- mère et mon beau-père qui est parti trop tôt,

A mes frères, mes belles sœurs,

A mes sœurs, mes beaux-frères,

A mes neveux, Juba, Narimane, Samy, Céline, Adam, Musa, Hanna,

A mon mari, pour ses encouragements et sa patience,

A ma belle-mère, qui n'a pas cessé de prier pour moi,

A mes beaux-frères, leurs épouses, et leurs enfants,

A mes belles sœurs, leurs époux, et leurs enfants,

A ma belle-sœur Sarah qui m'a vraiment aidé, soutenue,

A ma copine et collègue Dalila.

Hadjila

Dédicaces

Je dédie ce travail à,

Mes chers parents pour avoir été toujours, sources d'énergie et de courage.

Mes frères et sœurs pour leurs encouragements,

Mes ami (e) s en particulier Vincent, Sofiane et Brahim,

Mes enseignants particulièrement chioukh,

Sans oublier mon cousin Menad qui m'a beaucoup aidé et encouragé,

Madame Hadad Saliha responsable du service technique de l'APC de Larbaa Nath Irathen.

THANINA

Sommaire

Introduction Générale	01
Chapitre I : Cadre méthodologique et conceptuel	
I-Présentation du sujet.....	04
II-Raisons et choix du sujet.....	04
II-1-Raisons objectives.....	05
II-2-Raisons subjectives.....	06
III-Objectifs du choix de la recherche.....	06
IV-La problématique.....	07
V-Les hypothèses du travail.....	08
VI-Cadre conceptuels : concepts et mots clés.....	09
VII-Présentation du terrain.....	12
VIII-Les techniques d'enquête.....	12
VIII-1-L'observation.....	12
VIII-2-L'observation non participante.....	13
VIII-3-L'observation directe.....	13
VIII-4-L'entretien.....	13
VIII-5-L'entretien semi-directif.....	14
VIII-6-Récit de vie	14
X-Journal de terrain.....	15
XI-Les méthodes d'analyse.....	15
XI-1-La méthode ethnographique.....	15
XI-2-La méthode analytique.....	16
XII-Les difficultés rencontrées sur le terrain.....	16

Chapitre II : Action sociale au sein des villages, Ihsnaouen et Ait Frah

I-Présentation des deux villages.....	18
I-1-Mechtras.....	18
I-2-Larbâa Nath Irathen.....	19
II-La présentation des deux comités.....	19
II-1-Comité du village d'Ihsnaouen.....	19
II-2-Comité du village d'Ait Frah.....	20
III-Statuts et noms des membres des comités.....	21
IV-Le lien entre le comité du village d'Ait Frah et les entreprises contribuant à l'aide des nécessiteux.....	24
V-Répartition des comités du village.....	24
VI- Le rôle des comités des deux villages.....	26
VII-Présentation des entreprises privées qui contribuent à l'aide des nécessiteux.....	26
VII-I-1-Village d'Ait Frah.....	26
VII-I-1-Moula Pâtes.....	26
VII-I-2-Laboratoire Venus.....	26
VII-I-3-Vague de fraîcheur.....	27
VII-I-4-L'huilerie Houali.....	27
VII-I-5-Entreprise Mebarki.....	27
VII-I-6-Clinique Tayeb.....	27
VII-I-7-Croissant Rouge Algérien.....	28
VII-II-La diaspora.....	28
VII-III-Comment procèdent-elles ?.....	28
VII-III-1-Clinique Tayeb.....	29
VII-III-2-Le croissant rouge algérien.....	29
VII-V-La diaspora.....	29
VIII-I-2-Village d'Ihsnaouen.....	30

VIII-I-2-1- L'association Culturelle ''Tala U Guellid'' de Mechtras.....	30
VII-II-Comment procèdent-ils ?.....	31
Chapitre III : Analyse anthropologique des entretiens	
-Les profils des enquêtés.....	34
I-Analyse anthropologique des entretiens réalisés.....	34
Conclusion Générale.....	58



INTRUDUCTION GENERALE

Introduction Générale :

La mendicité est un phénomène universel, ainsi l'étude étant portée sur l'échelle démographique de l'Algérie qui est un des pays où cette occurrence est en croissance, ce phénomène prend de plus en plus d'ampleur dans notre société¹. À l'heure actuelle, le discours dominant repose toujours sur une représentation presque limpide que la mendicité reflète l'image d'une pauvreté dans une logique d'exclusion économique ou sociales...absence du travail et manque de ressources pour satisfaire des besoins préliminaires². Dans de telles conditions comment peut-on parvenir à cette finalité lorsque on y exclu de cet élément essentiel qui est le travail et si l'état de la mendicité se situe entre les deux réalités (pauvreté et exclusion) qui pousse les gens à mendier.³

Quelle que soient les conditions climatiques, ils arrivent en grand nombre aux premières lueurs du jour et disparaissent à la tombée de la nuit.

Des hommes en guenilles, des femmes en haillons, souvent accompagnés d'enfants en bas âge, et des enfants aux vêtements dépareillés tendent la main aux différents carrefours de la ville de Tizi-Ouzou. Ce phénomène [...] gagne de plus en plus tous les centres urbains de la wilaya de Tizi-Ouzou comme Tigzirt, Azazga, Draâ Ben Khedaa, Larbâa Nath Irathe, voire certains villages reculés.⁴

Des dizaines de mendiants, hommes, femmes, enfants envahissent quotidiennement les ruelles et les boulevards de Tizi-Ouzou, une ville où le phénomène de la mendicité prend des proportions insoupçonnées. Assis sur les trottoirs, au détour de chaque ruelle, ils tendent la main en «récitant» à haute voix des formules toute faites, pour apitoyer les passants sur leur sort, des histoires poignantes et déconcertantes à la fois⁵.

1 : Zamouche Ourida, Yedjed Mohand Amaziane, *Le phénomène de la mendicité entre un besoin réel et une forme du travail*, Université de Béjaïa, 2014-2015, p 01.

2 :Ibid, p 01.

3 :Ibid, p 01.

4-Brahim B, *Les mendiants prolifèrent à Tizi Ouzou, Ils hantent les rues de la ville*, le quotidien national, « Le Temps d'Algérie », du 11 Avril 2009, p 17.

5 :Ibid, p 17.

Nous les croisons partout où nous allons, lorsque nous sommes assis au café, quand nous faisons nos courses, dans les autobus, devant les portes des mosquées, en somme absolument de partout. Leur teint pâle, leur visage terne et leurs habits crasseux reflètent bien évidemment la situation dans laquelle ils vivent (bien que certains se vêtissent volontairement de cette manière, dans le but d'être crédibles). Les mendiants ne sont plus présents seulement devant les portes des mosquées le vendredi, mais ils parcourent les rues des villes tous les jours, mettant en avant leur handicaps ou leurs enfants pour attirer la pitié des gens, un exergue psychologique tel un jeu auquel ils savent gagner. Ils sont même devenus très créatifs.

Nous avons abordé dans ce travail de recherche anthropologique ; cette thématique relative à la mendicité à travers une étude de cas dans un terrain qui n'est autre que nos deux villages Ihsnaouen (Mechtras) et d'Ait Frah (Larbâa Nath Irathen), Cette étude contient trois chapitres, le premier, comporte l'aspect théorique méthodologique et conceptuel , dans lequel nous avons précisé et , présenter notre sujet, ainsi que les raisons et choix de notre sujet (objectives et subjectives), les objectifs du choix de la recherche, en se basant sur la problématique, comme nous avons émis quelques hypothèses de travail et nous avons définis notre cadre conceptuel ; concepts et mots clés, nous avons fait une présentation générale de notre terrain d'étude, ainsi que celle des techniques et méthodes d'enquête, nous avons aussi adopté les méthodes d'analyses, en dernier nous avons conclu ce chapitre avec les différentes difficultés que nous avons rencontrées durant notre recherche de terrain.

Le deuxième chapitre, nous l'avons consacré à la présentation de nos deux villages ainsi que celle des comités qui y sont assiéés afin de démontrer le rôle qu'assurent ces organismes, tout comme le lien qu'ils entreprennent avec les entreprises et associations de bienfaisance. En premier lieu nous avons cité et présenté l'ensemble des entreprises et associations contribuant avec les comités de nos villages, mais aussi les démarches et procédures qu'emploient-elles pour ce fait.

Le troisième chapitre, nous avons consacré une partie aux entretiens et à l'analyse des données, grâce à ces derniers, nous avons pu obtenir certaines réponses adéquates qui nous ont permis d'affirmer les hypothèses émises dans le premier chapitre, à savoir, la principale

raison poussant les mendiants à la pratique de la mendicité et le besoin face à la précarité.

Enfin, nous avons terminé notre travail par une conclusion générale résumant les éléments clés de notre travail après avoir répondu à notre problématique.



CHAPITRE

I

Introduction :

Dans ce premier chapitre consacré à la partie théorique, méthodologique et conceptuel de notre recherche, nous l'avons commencé par une présentation de ce fléau, ensuite nous avons mis en évidence les raisons et choix du sujet ce qui nous a amené à la formulation de notre problématique. Le fond de l'enquête suivra avec plusieurs étapes dont les objectifs du choix du sujet et comme dans toute recherche empirique nous nous sommes appuyés sur un cadre conceptuel ainsi que sur les techniques et différentes analyses du sujet. et en fin nous avons cité les différentes difficultés que nous avons rencontrées.

I-Présentation du sujet :

Notre sujet porte sur l'étude d'un phénomène social qui est « la pratique de la mendicité chez les villageois kabyles de Tizi-Ouzou ». Nous avons choisi de travailler sur deux villages qui sont Ihsnaouen dans la commune de Mechtras dans la Daira de Boghni, et celui d'Ait Frah dans la commune et Daira de Larbâa Nath Irathen.

Dans les zones rurales, particulièrement en Kabylie [...], les différentes formes de solidarité villageoise et la fierté montagnarde font qu'il était quasiment impossible de rencontrer des mendiants. C'était une grande tare et un grand déshonneur pour tout le village dont est issu le mendiant ou la mendicante. Mais, depuis quelque temps, l'on s'aperçoit malheureusement que ce phénomène a bel et bien gagné le milieu rural⁶.

Notre travail relève du champ de l'anthropologie sociale et culturelle, ainsi que dans celui du changement social. Nous avons tenté de comprendre à travers ce modeste travail, les raisons qui poussent ces personnes à emprunter le chemin de la mendicité, nous avons aussi essayé de comprendre comment un tel phénomène prend de plus en plus l'ampleur dans ces régions qui sont connues depuis toujours pour leur solidarité infaillible.

II-Raisons et choix du sujet :

Le choix de notre thème, découle de plusieurs raisons qu'on résume en deux points :

6 :Lounès Idir, « La mendicité, un phénomène qui se ruralise », quotidien national « Dépêche de Kabylie », 08 avril 2007.

II-1-Les raisons objectives :

-Identifier les perspectives socioculturelles et religieuses de la mendicité ; presque tout individus à grandit avec une approche de l'action de l'aumône dans l'éducation globale, que ce soit à titre religieux ou à des appels aux dons via les différentes associations de près ou de loin liées à l'école, ou même de parents participants à des évènements associatifs.

Le premier contact/(le premier souvenir d'enfance) vis à vis de la mendicité que l'on peut imaginer c'est bien évidemment une question d'enfant qui questionne sur la vue d'un mendiant ou voyant ses parents préparer un don. Mais aussi on peut imaginer que certains membres de notre société ont eu un premier rapport à la mendicité via le chemin inverse c'est-à-dire, avoir été le récipiendaire des dons et donc de connaître la mendicité "de l'intérieur".

-Déterminer les causes et les conséquences de la mendicité, Bien évidemment la cause primaire est le besoin absolu, bien que de nature différente (financière, faim, froid). Plusieurs autres motivations viennent se mêler à la cause de la mendicité de nos sujets. Les conséquences alors découlent sur la situation professionnelle, la situation familiale et/ou sociale. Les complications liées à ces mêmes conséquences sont parfois en réalité la cause qui mène à la mendicité. Tel un cercle vicieux et trop souvent difficile d'y en sortir.

-Connaitre les conditions de vie des mendiants, aujourd'hui il est encore très difficile de cerner la vie des mendiants, car peu de ces derniers ouvrent la parole lorsqu'ils sont approchés, ou parfois ils le font mais avec un certain degré de méfiance. Néanmoins certaines similitudes sociales peuvent émerger et les expériences de vie sont similaires pour certains points.

-Peu d'études se sont consacrées à l'analyse de la représentation et de la perception de ce phénomène dans nos villages, en effet, cette étude reste un travail d'une importance incommensurable dans notre société, et nous appelons à ce que d'autres études émergent sur le sujet, ce qui nous permettra de mieux comprendre ce phénomène mais aussi et surtout pouvoir analyser les solutions et les aides concrètes qui peuvent contribuer à l'accompagnement des personnes mendiante vers une amélioration de leur situation sociale.

II-2-Les raisons subjectives :

-Briser les préjugés et idées reçues sur cette pratique. Comme toute société, des préjugés émergent de situations connues/vécues, mais les réactions découlant de ces situations varient fortement. Aussi comme tout fait inconnu ou peu familier à la vie, les idées reçues surgissent alors souvent à tort envers le phénomène analysé. Pour faire plus simple l'inconnu est l'étrange donc l'être humain se méfie mécaniquement face à une telle situation.

-Amener les gens à porter un regard plus compréhensif envers les mendiants. À l'heure d'aujourd'hui et du développement à toute vitesse des réseaux sociaux, le regard de l'autre et la compréhension du nécessaire sont devenus très présents dans la vie quotidienne. En effet, des influenceurs, des célébrités, du jeune public montrent une facette de leur personnalité qui est tournée vers la générosité et la compréhension, ceci a un impact dans la société d'aujourd'hui et influence beaucoup le public en général.

Même si le sujet n'est pas tourné sur cela, il reste tout de même important de garder un esprit critique vis à vis de cela, car beaucoup de dérives existent car cela relève de l'importance de nourrir son propre égo avant même de nourrir un nécessaire.

III-Objectifs du choix de la recherche :

Dans le cadre de la réalisation d'une recherche scientifique en anthropologie en vue d'obtention d'un diplôme de maîtrise dans cette spécialité, nous avons classés nos objectifs comme suit :

-Essayer de lever le tabou sur cette pratique, et l'étudier de la manière la plus scientifique que possible. Les mœurs et coutumes variées d'un village à un autre peuvent en effet apporter beaucoup de facteurs à une étude approfondie sur le sujet, ainsi cela aidera à avancer de façon positive et aussi créer plus de compréhension et de cohésion sociale vis à vis de la mendicité.

-Comprendre la réalité complète de ce phénomène loin des clichés, préjugés et stigmates. Ici l'approche scientifique à l'étude des statistiques et autres permet d'effectuer un travail de fond et ainsi rechercher la ou les sources qui ont mené la société d'aujourd'hui à agir/interagir de telle ou telle façon et la pensée commune qui conduit à des préjugés et clichés qui peuvent être erronés pour certains cas et pour d'autres une réalité bien commune.

IV-La Problématique :

L'Algérie a longtemps été considérée comme une société conservatrice de nombreuses valeurs ancestrales. Parmi celle-ci on cite la solidarité humaine, qui est un lien fraternel et une valeur sociale importante qui unissent tous les hommes les uns aux autres⁷. C'est une démarche humaniste qui fait prendre conscience que tous les hommes appartiennent à la même communauté d'intérêt⁸. Hélas l'individualisme commence à prendre place écartant la solidarité organique et infaillible qui distinguait jadis notre société des autres, et la conséquence de celui-ci laisse libre champ à l'éclosion de nombreux fléaux et phénomènes dont la mendicité qui ne cesse de se répercuter dans notre société. Pour comprendre ce changement il faut revivre le passé d'un peuple arraché dans un contexte traditionnel l'autre tout à fait brouillé par l'accélération des mutations induites par la mondialisation et la rapidité du processus de modernisation de la société algérienne.

Malgré tous les efforts déployés jusque-là par l'Etat et les Organisations non gouvernementales qui ne cessent pas de mener des actions de différentes entraides et soutien aux nécessiteux, citant comme exemple, la pension du chômage, les allocations familiales, dons de différentes natures, tout porte à croire que cela reste insuffisant et ne ralentit pas la croissance du phénomène de la mendicité. D'autant plus que ces dernières années on constate que les rues sont envahies non seulement par des natifs du pays, mais aussi par de nombreux étrangers ayant fui la guerre et l'instabilité de leur pays dont les syriens et les maliens, qui ont trouvé refuge en Algérie. Ces derniers ne se contentent pas seulement de squatter les boulevards et ruelles les plus fréquentés, mais ils s'aventurent même à le faire dans les autoroutes malgré les risques.

Bien que les lois algériennes considèrent cette pratique comme un délit puni sévèrement, ses adeptes n'en sont pas très inquiétés réellement. Au vu et au su des forces de l'ordre,

Les mendiants exercent cette pratique en toute liberté. A Tizi-Ouzou, comme c'est le cas ailleurs dans tout le pays actuellement, le paysage dans les rues n'est pas des plus agréables ni

7 : www.toupie.org

8 : www.education-populaire.fr/solidarité-mécanique & organique, publié le 20 mars 2016.

des plus humains d'ailleurs. L'image des mendiants et des SDF⁹ dans chaque coin de rue et sur les trottoirs interpellera sans doute le plus indifférent des êtres humains.

Le phénomène n'est pas nouveau dans notre société, mais il a tendance à prendre de l'ampleur ces dernières années. Le nombre de mendiants se multiplie, bien que nous n'ayons pas eu accès aux statistiques fiables, nous observons de plus en plus de cas (exemple des deux villages étudiés). Si la pratique est la même, les motivations de ses pratiquants divergent : de la mendicité par nécessité à la pratique «professionnelle». Chacun sa vie et chacun son histoire. Partout en Algérie le fléau prend de plus en plus des proportions importantes.

Afin de comprendre d'avantages ce phénomène, nous nous sommes posé les questions suivantes :

-Qu'est-ce qui pousse les gens à mendier ?

- Est-ce que les personnes mendient par besoin réel ou bien il s'agit d'un recours à une forme de gain facile ?

-Existe-t-il des organismes qui font face à ce genre de phénomène qui est la mendicité ?

V-Les hypothèses de travail :

Selon Madeline Grawitz : « l'hypothèse est une proposition de réponse aux questions posées dans la problématique »¹⁰, est toute recherche scientifique doit émettre une ou plusieurs hypothèse.

-La raison la plus récurrente qui pousse de nombreuses femmes et hommes même des enfants à mendier est bien due à la pauvreté, la précarité de la vie qu'ils mènent tous les jours ; comme nous l'avons tous vécu durant l'épidémie du covid-19, l'impact financier qui à peser sur l'ensemble des populations au niveau mondial à influencer les plus pauvres à en venir à la

9 : Sans Domicile Fixe.

10 : Grawtz Madeleine, *Lexique des sciences sociales*, 7^{ème} édition, DALLOZ, Paris, 2000, page 115.

mendicité pour pouvoir subvenir à leurs besoins basiques de la vie quotidienne. Et à contrario plusieurs analyses ont constatés que l'écart des richesses c'est ainsi creusé d'avantage durant cette crise inédite, les riches devenus encore plus riche et des populations poussées au bord du précipice financier et beaucoup à se retrouver à mendier pour survivre. Pour en revenir à une synthèse plus globale le besoin primitif de nourriture et d'abris est la motivation première qui pousse à la mendicité.

-L'appel à la charité des passants se fait parfois par nécessité et besoin d'aide, mais pas seulement. Certains mendiants font de cette pratique leur métier et en tirent profits ; de nos jours, des appels aux dons sont presque omniprésents dans notre vie quotidienne, en effet, le support à désormais changé et les motivations aussi. Il suffit d'ouvrir les réseaux sociaux pour trouver des appels aux dons pour aider les plus démunis, mais aussi des appels aux dons pour des causes sans besoin relié à la survie d'une situation précaire. Bien loin donc du besoin à la survie de la faim, ou des collectes pour aider les personnes en situation précaire. En conclusion les sollicitations de générosité sont devenues extrêmement variées dans leurs formes tant bien que dans les motivations et intentions, ce qui engendre des dérives qui restent à étudier en profondeur pour mettre le doigt sur la psychologie de la mendicité et ses développements.

-Les organismes les plus connus pour faire face à ce genre de fléau, qu'elles soient gouvernemental ou non, des donateurs anonymes et bien d'autres, ces derniers travaillent dans le but d'aider les démunies de manière générale et les mendiants en particulier à fin de les faire sortir de cette pratique. A travers notre travail d'enquête nous allons tenter de découvrir l'ensemble de ces organismes, ainsi que leurs rôles et leurs manières de procéder.

VI-Cadre conceptuel : concepts et mots clés :

➤ La mendicité :

Action de mendier ; état de celui qui mendie¹¹, La mendicité est le fait de mendier, c'est-à-dire de demander l'aumône qui, elle-même, constitue un don charitable fait. Elle est la forme la plus sensible et la plus grossière de l'indigence sollicitieuse. Elle s'adresse indifféremment à tous et à chacun ; elle s'établit sur la voie publique, sur le seuil des mosquées, des marchés hebdomadaires et en tous lieux où se pratiquent des flux humains ; elle cherche les endroits

11: *Dictionnaire Encyclopédique AUZOU*, édition AUZOU, Paris, 2010, p1288.

les plus fréquentés ; elle ne se borne pas à exprimer ses besoins, elle en étale les tristes symptômes ; elle cherche à émouvoir par ses dehors autant que par son langage ; elle se rend hideuse pour devenir éloquente ; elle se dégrade pour arriver à ses fins.

➤ **Le mendiant :**

Personne qui vit de la charité publique, qui demande l'aumône¹², ou bien en quête d'argent celle-ci étant dans le besoin ou non, en faisant appel à la générosité et la charité des passants.

Les mendiants concernés par notre enquête de terrain sont d'âge et de sexe différents issus des deux villages ; Ihsnaouen (Mechtras, Boghni) et Ait Frah (Larbâa Nath Irathen).

➤ **Besoin :**

Au niveau le plus élémentaire, «l'expression avoir besoin" exprime une situation de tension ou un sentiment de manque résultant d'un déséquilibre .Le besoin est généralement présenté comme le moteur de toute activité économique ¹³.

Le besoin de spiritualité en échange à une garantie de protection. Le besoin de nourrir en échange à une bonne santé ou même juste le plaisir du goût. Le besoin de dormir échange à une satisfaction de repos et bien être. Le Besoin de satisfaire en échange à une validation sociale ou familiale. Dans le besoin on revient toujours à l'échange, ça contre ça, pour ainsi assouvir soi ou autrui.

Telle une monnaie que seule la conscience cérébrale interprètera. Car certains "besoins" sont assouvi de façon mécanique et non calculée, de marcher ou même de dormir.

➤ **Pauvreté :**

Les pauvres sont ceux pour lesquels le niveau de revenu, de consommation ou, au sens le plus large, de richesse est inférieur à un certain seuil ¹⁴.

12 : *Dictionnaire Encyclopédique AUZOU*, Op.cit, p 1288.

13 : Raymond Boudon, Philippe Besuard, Mohamed Cherkaoui, Bernard-Pierre Lécuyer,*Dictionnaire de Sociologie*, Larousse, 2012, p 17.

14:Raymond Boudon, Philippe Besuard, Mohamed Cherkaoui, Bernard-Pierre Lécuyer, Opcit,p 174.

L'interprétation primaire serait le manque de ressources financières. Hors dépendamment de la fonction financière de la situation. La pauvreté interprètera aussi un manque - tout simplement.

Le mot pauvre viendrait à définir un manque, mais plus de façon où ce manque n'est pas d'une grande importance ou qui définit que mais sans ce qui est manquant cela reste malgré tout une entité sans définir ce manque comme étant principal. Par exemple, à l'époque on considèrerait les fermiers comme étant pauvre financièrement étant pauvre d'esprit ou même pauvre d'éducation mais pas nécessairement les trois ensemble. Cela s'applique aussi comme étant un jugement sur autrui....

Maintenant la pauvreté d'esprit serait éventuellement appliquée à une personne à mentalité réduite ou sous le parapluie des incapacités/handicapes.

Quand on invoque : " le pauvre,...." Souvent c'est au regard du malade, de celui qui "galère", de celui qui a subit quelque-chose aussi. Donc c'est relatif aussi à l'empathie.

➤ **Aumône :**

Don que l'on fait aux pauvres par charité¹⁵,

Au sens global c'est l'action de donner volontairement. Hors l'aumône peut être discerné sous plusieurs formes.

L'aumône religieuse qui est un accomplissement majeur, sous certaines obligations et "lois"

L'aumône spirituelle, d'offrir ces prières.

Rendre un service à quelqu'un, offrir de son temps, ou consoler autrui peut être considéré une aumône spirituellement.

L'aumône spirituel, l'aumône financière, l'aumône du service.

15 : *Dictionnaire Encyclopédique AUZOU*, opcit, p 148

➤ **La solidarité mécanique :**

« La solidarité, au sens de Durkheim, correspond aux liens invisibles qui relient les individus entre eux et qui font que la société « tient » : la solidarité est le « ciment » de la société »¹⁶.

« La solidarité mécanique, pour E. Durkheim, est une forme de cohésion sociale fondée sur la similitude des comportements des individus et des valeurs de la société. La similitude des comportements et l'identité commune des individus fait qu'il n'y a pas de conflit portant sur les valeurs et les normes de la société. C'est la cohésion sociale de sociétés peu différenciées, traditionnelles ou de groupes sociaux réduits, où la conscience collective d'appartenir au groupe prime »¹⁷.

VII-Présentation du terrain :

Nos premiers contacts avec le terrain s'effectuent simplement d'un repérage direct des mendiants des villages d'Ihsnaouen (Mechtras) et d'Ait Frah (Larbâa Nath Irathen), leurs âges varient entre 35 et 73 ans, hommes et femmes. Une pré-enquête était donc nécessaire pour découvrir le terrain et pour explorer nos pistes d'orientations, l'approche adoptée à cette étape est l'observation directe des personnes demandant l'aumône dans divers coins de la ville.

VIII-Les techniques et méthodes d'enquête :

Nous avons utilisé des méthodes et techniques anthropologiques qui consistent à faire une enquête de terrain, nous avons choisi d'utiliser :

VIII-1-L'observation :

L'observation est une technique de recueil de données construite pour observer un milieu particulier.

Tout chercheur qui s'apprête à faire une étude scientifique sur un quelconque sujet se doit de faire appel à une méthode ou plusieurs ; nous avons appris au cours de nos études en

16 : <https://ses.webclass.fr/notions/solidarite-mecaniqueorganique/>

17 : Ibid

Anthropologie que cette dernière se repose principalement sur le terrain, on utilisant l'observation, qu'elle soit non participante ou directe ;

VIII-2-L'observation non participante :

« L'observation non participante permet de se consacrer au seul recueil des données, mais avec le risque que les enquêtés soient peu disposés à le laisser voir toutes les facettes de leur activité ou lui confier certains types d'information passés volontairement ou sous silence »¹⁸

Nous avons opté pour cette technique, où le chercheur observe directement l'objet d'étude (les comportements, les pratiques, les discours ...), nous avons pu utiliser comme moyen matériel un carnet de terrain, où nous avons retracé avec minutie tout notre parcours dans le moindre détail ; observations, discussions ...

VIII-3-L'observation directe :

« L'observation directe est une méthode essentielle pour donner accès à ce qui se cache, retracer l'enchaînement des actions et des interactions, ou encore saisir ce qui ne se dit pas ou ce qui va sans dire »¹⁹

Vu la complexité de notre thématique, nous avons choisi cette technique pour nous faciliter le plus possible notre travail de recherche, ainsi nous éviter de nous confronter à des difficultés voire même à certains risques, cette technique nous a permis de recueillir des informations en observant nos enquêtés de manière directe.

VIII-4-L'entretien :

L'entretien est un procédé d'investigations scientifiques utilisant un processus de

18: *Dictionnaire des cultures alimentaires, in-Observation participante*, S/D Poulain Jean-Pierre, Serra Mallol Christophe, Paris, PUF, 2012,

p 960.

19 : Sebastien Chauvin, Nocilas Jounin, *L'enquête sociologique ; l'observation directe*, PUF, Paris, 2010, p145.

communication verbale, pour recueillir des informations en relation avec le but fixé.

Nous distinguons les types d'entretiens en fonction du degré de liberté et du niveau de profondeur, nous avons utilisé :

VIII-5-L'entretien semi-directif :

« L'entretien semi-directif est donc une conversation ou un dialogue qui a lieu généralement, entre deux personnes. Il s'agit d'un moment privilégié d'écoute, d'empathie, de partage, de reconnaissance de l'expertise du profane et du chercheur. Ce dernier ayant établi une relation de confiance avec son informateur va recueillir un récit en s'appuyant sur un guide préalablement testé et construit à l'issue de travaux de recherche exploratoire »²⁰

Pour cela nous avons préalablement préparé un guide contenant des questions afin d'orienter les réponses de nos enquêtés, ce qui nous a permis de recueillir un nombre important d'informations dans un laps de temps, aussi des données de bonnes qualités et orientées vers le but poursuivi.

VIII-6-Récit de vie :

« Méthode originale de connaissances du réel qui permet d'appréhender, comprendre, et analyser un contexte ou une partie de ce contexte à partir de l'histoire de vie d'une ou de plusieurs personnes concernées ou auteures de cette réalité »²¹

Deux de nos enquêtes ont accepté de nous livrer quelques détails de leurs vies.

Nous nous sommes fait aider par des informateurs (proches, voisins de nos enquêtés) connaissant plus au moins nos enquêtes.

20 : Geneviève Imbert, *Méthodologie ; L'entretien semi-directif : la frontière de la santé publique et de l'anthropologie*, Recherche en soins infirmiers N°102, France, 2010, p25.

21 : Margot Phaneuf, *le récit de vie un type de recherche originale, mais intéressant*, inf, PhD, 2014, p 06.

X-Le journal de terrain :

Le journal de terrain « est un outil indispensable pour le chercheur »²², il doit l'avoir avec lui en permanence tout au long de sa recherche anthropologique, celui-ci lui servira pour contenir toutes les observations, notes, et détails recueillis au cours de la pré-enquête, « et qui consiste à rassembler, et à fixer des impressions »²³

Notre journal de terrain nous a beaucoup aidé dans la réalisation de notre travail, qui a duré cinq mois et une semaine, c'est-à-dire depuis le mois d'aout jusqu'au mois de décembre de l'année 2020.

Ce journal de terrain à visé deux communes différentes de la wilaya de Tizi-Ouzou, commune de Mechtras et commune de Larbâa Nath Irathen.

XI-Les méthodes d'analyse :

« C'est la procédure logique d'une science, c'est-à-dire l'ensemble des pratiques particulières qu'elle met en œuvre pour que le cheminement de ses démonstrations et de ses théorisations soit clair, évident et irréfutable »²⁴

XI-1-La méthode ethnographique :

« La démarche ethnographique a pour particularité de se baser sur une participation importante du chercheur dans le phénomène étudié. Que son immersion soit partielle ou complète, le chercheur-ethnographe ne peut être détaché de son objet d'étude. La subjectivité est alors partie intégrante de toute ethnographie »²⁵

22 : Géraud M.A, Le servoisier O, Pottier R, *Les Notions clés de l'ethnologie*, Armand Colin, Paris, 2000, p 56.

23 : Malinowski Bronislaw, *Les Argonautes du Pacifique occidental*, Gallimard , Paris, 1963, p77

24 :Aktouf Omar,*Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations. Une introduction à la démarche classique et une critique*. Montréal : Les Presses de l'Université du Québec, 1987, p27.

25 : Baptiste Cléret, *L'ethnographie comme démarche compréhensive : immersion dans les dynamiques consommatoires du rap en France*. Recherches Qualitatives, ARQ, 2013, p 55.

XI-2-La méthode analytique :

« C'est la méthode qui consiste à décomposer l'objet d'étude en allant du plus complexe au plus simple. Tout comme la chimie qui décompose les molécules en éléments simples, indécomposables, on décomposera toutes les parties élémentaires pour ensuite reconstituer le schéma d'ensemble »²⁶

XII-Les difficultés rencontrées sur le terrain :

Comme toute recherche scientifique se basant sur l'enquête de terrain, des difficultés variées se sont manifestées à plusieurs étapes de notre ouvrage. La première concerne la situation sanitaire actuelle qui nous a causé du retard, qui a engendré un ralentissement de notre enquête sur le terrain.

Il convient également ainsi de citer le manque de documents, d'ouvrage littéraire, de supports dans notre discipline, par conséquent aucune de nos sources écrites/citées, consultées n'était en relation directe avec notre sujet.

Le terrain semblait difficile du fait que; d'une part par le risque et les dangers de rencontrer physiquement des mendiants en milieu rural, et d'autre part, il nous semblait délicat

d'approcher des mendiants sans une présence masculine, qui est une corrélation à la société patriarcale auquel nous appartenons. Ceci a représenté un frein involontaire qui nous laisse une fenêtre de possibilités réduite à cette étude.

Dans tous les cas, les sujets interrogés se méfient, par peur que leurs informations soient révélées, la perception de leur part est telle une menace directe, donc le travail de terrain pour un chercheur en science sociales devient dès lors particulièrement difficile à entreprendre et à gérer.

L'indisponibilité de nos sujets a également été un autre obstacle rencontré, certains ont annulés les rendez-vous à la dernière minute.

26 :Aktouf Omar, op-cit, p23.

En addition, le nombre restreint de sujets interrogés, nous a aussi entravés dans l'exécution de notre enquête, ceci est donc une ébauche d'étude, car une multitude d'informations aurait pu être collecté auprès de différents sujets avec des contextes différents et variés.



CHAPITRE

II

Introduction :

Dans ce chapitre, nous allons parler des comités des villages Ihsnaouen et Ait Frah, en précisant l'importance de leur présence sur place avec une étude particulière de leur contribution dans l'aide des nécessiteux en général, dont nos sujets (mendiants) font partie. Nous allons aussi démontrer que leur soutien contribue à l'harmonie logistique, échanges et les liens avec les entreprises, donateurs et autres bienfaiteurs participants aux opérations, nous allons aussi présenter les deux villages concernés (Ihsnaouen, et Ait Frah).

Nous allons présenter les différentes entreprises, et association qui sont connus pour leurs dévouements et leur grande contribution dans le financement de nombreux projets du village par l'aide (financière, matérielle ou alimentaire) des familles nécessiteuses. Selon le président du comité du village d'Ait Frah, les entreprises Moula Pâtes, laboratoire Venus, l'entreprise Vague de fraîcheur, entreprise Mebarki, Clinique Tayeb, passent toujours par un intermédiaire qui est le comité du village, comme il existe un autre intermédiaire qui est l'entreprise Houali, lui-même contribuant régulièrement dans ces différentes aides humanitaires.

I-Présentation des deux villages :

I-1-Mechtras :

Mechtras est l'une des communes de la wilaya de Tizi-Ouzou, dans la daïra de Boghni, située à 32 km au sud de Tizi-Ouzou, à 10 km à l'ouest de Ouadhias et 20 km à l'est de Draa El Mizan.

La superficie de la commune de Mechtras est de 15.6 km², elle compte une population de 22683 habitants (recensement avril 2008), avec une densité de 1306 habitants au kilomètre carré ²⁷. La commune de Mechtras est composée de 21 villages, dont le village de nos enquêtes Ihsnaouen, qui est doté de belles terres agricoles ; olivères, culture maraîchère dans le but d'en faire un profit ou simplement d'en vivre, plaqueminiers datant des siècles, d'autres arbres fruitiers d'où leurs irrigation provient de la grande source appelée Tala U Guelidh, et à partir de puits traditionnels situés dans une grande nappe, les emplois sont générés par la

²⁷ : Service technique de l'APC de Mechtras, le 01 Juin 2021.

fonction public (enseignement, santé, APC²⁸, CFPA²⁹), et d'autres commerces confondus.

I-2-Larbâa-Nath -Irathen :

Larbâa Nath Irathen, anciennement Ichar3iwen, à l'époque coloniale française Fort Napoléon et à la défaite de Napoléon elle est devenue Fort-National, c'est une commune située au centre-est de la wilaya de Tizi-Ouzou, dans la région de Kabylie, en Algérie. Le nom de

Larbâa Nath Irathen signifie « mercredi de la tribu des Ath Irathen » en référence au jour du marché hebdomadaire de cette confédération qui draine un grand nombre de villageois³⁰.

Sa superficie est de 39,28m², avec une densité de 748 hab /km².

La commune de Larbâa Nath Irathen est composée de 25 villages, dont Ait Frah, le village d'origine de trois de nos enquêtés, d'une population de 3766 résidents permanents, il est situé au sud-ouest du chef-lieu de Larbâa Nath Irathen, connu pour ses vastes champs d'oliviers, et bien sûr par la production d'une huile d'olive de qualité surnommée «Zzit tafraht ».

II-La présentation des deux comités :

II-1-Comité du village d'Ihsnaouen :

Le comité du village d'Ihsnaouen est une association élue par la population du village, qui compte 3200 habitants, a pour but l'amélioration du cadre de vie, la valorisation du village, il est le cadre privilégié l'étude des projets relatifs au village, entre les habitants du village, la municipalité et les différentes institutions intervenant dans ce village, il est présidé par

Mr Haouchine Salah. Ce comité s'engage à l'organisation des débats concernant les projets, les problèmes liés à la vie du village, et la préservation des biens collectifs et privés, l'assemblée générale se tient chaque vendredi à la fin du mois, l'assemblée générale extraordinaire se tient à la fin de l'année pour présenter le bilan moral et financier du village.

28 : Assemblée Populaire Communale.

29 : Centre de Formation Professionnelle et d'Apprentissage

30 : Service technique de l'APC de Larbâa Nath Irathen, H. Dalila, responsable du service technique de l'APC de Larbâa Nath Irathe, 11 Juillet 2021.

II-2-Comité du village d'Ait Frah :

Il est difficile d'établir une datation, et une définition usuelle universelle en unité de temps, d'espace et de populations du « comité de village » à travers l'Histoire du Maghreb tant ce, rouage de la vie en société a imprégné de sa marque siècle après siècle l'Afrique du Nord l'on trouve trace de cette communauté de sens et d'actions déjà dans les sociétés proto-étatiques et nationales (au sens du sociologue Max Weber).

Il n'est plus possible de parler de diffusionnisme de ce fait social à d'autres communautés humaines. Mais cette institution est partagée, de plusieurs entités distinctes de nos jours, tant sur l'aspect financier, technique, maintenance et ou main-d'œuvre. Tous ces différents développements ont pris de l'essor et ont évolués en dépit des régimes et des influences extraterritoriales.

Le comité du village est une instance désignée par les villageois après assemblée générale élective qui est habilitée à représenter le village auprès des institutions, gérer les affaires en relations avec le village, et qui est chargée de la protection du patrimoine du village³¹ par les membres du village, sous la supervision selon la réforme de loi sur les associations ³².

Ce comité est composé d'entités indépendantes rassemblant les habitants du village (Taddart) autour d'un objectif commun dans le cadre d'améliorer la vie des villageois, parmi ces entités on compte douze à dix-huit membres, dont nous avons à sa tête le président Mr Salhi Samir, le vice-président, secrétaire générale, adjoint du secrétaire générale, le trésorier, l'adjoint trésorier, les membres fondateurs, garde champêtre, et ce pour un mandat de trois ans maximum, l'exécutif actuel du village d'Ait Frah a été mis en place en mois de Janvier 2021.

Chacun de ces membres est responsable devant ses électeurs, ils sont tenus de transmettre leurs doléances au comité du village, et leur rendre compte des décisions prises par le comité³³.

31 : Charte du citoyen du village d'Ait Frah, bureau exécutif et adhérents, articles 3et 4.

32 : JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 02, du 15 janvier 2012, article 6 du 21 Safar 1433 correspondant au 15 janvier 2012 relative aux associations, p29.

33 : Propos recueillis de Monsieur de président du comité du village d'Ait frah.

CHAPITRE II Action sociale au sein des villages Ait Frah et Ihsnaouen

III-Statuts et noms des membres des comités :

III-1-Village d'Ihsnaouen³⁴ :

Statut des membres	Noms des membres	Age des membres	Niveau d'étude des membres	Fonction des membres
Président	Mr Haouchine Salah	65 ans	1ere AS	Retraité
Vice-président 01	Mr Abderahmani Arabe	70 ans	Enseignement moyen	Retraité
Vice-président 02	Mr Dahmani Remdane	56 ans	Bachelier	Fonctionnaire
Vice-président 03	Mr Nacer-Cherif Amar	65 ans	1ere AS	Retraité
Secrétaire général	Mr Chebli Mouloud	71 ans	Enseignement moyen	Retraité
Adjoint S/G	Mr Zaouache Belkacem	65 ans	Universitaire	Retraité
Trésorier	Mr Dahmani Mohamed	43 ans	1ere AS	Fonctionnaire
Adjoint trésorier	Mr Djebbari Mohamed	38 ans	Enseignement moyen	Commerçant
Logistique	Mr Djebbari Salem	71 ans	1ere AS	Retraité
	Mr Abderhmani Mohamed	61 ans	Sans niveau	Fellah
	Mr Chebli Said	50 ans	Certificat d'étude	Conducteur de travaux
	Mr Djouder Ahmed	62 ans	Certificat d'étude	Commerçant
	Mr Dahmani Ali	58 ans	Sans niveau	Fellah

34 : Informations recueillis par Mr Dahmani Remdan, vice-président du comité du village Ihsnaouen.

CHAPITRE II Action sociale au sein des villages Ait Frah et Ihsnaouen

Membres fondateurs	Mr Dahmani Mohamed	60 ans	Certificat d'étude	Conducteur de travaux
	Mr Dahmani Moussa	60 ans	Sans niveau	Fellah
	Mr Djebbari Aissa	61 ans	Sans niveau	Fellah
	Mr Djebbari Mohamed	54 ans	Sans niveau	Maçon
	Mr Frik Mohamed	63 ans	Sans niveau	Commerçant
	Mr Ferhat Ali	62 ans	Sans niveau	Fellah
	Mr Haouchine Rabie	60 ans	Sans niveau	Commerçant
	Mr Zaouache Hocine	63 ans	Sans niveau	Commerçant

(01)

III-2-Village d'Ait Frah³⁵ :

Statut des membres	Noms des membres	Agés des membres	Niveau d'étude des membres	Fonction des membres
Président	Mr Salhi Samir	38 ans	Secondaire	Agent de maintenance industrielle
Vice-président 01	Mr Amouche Mourad	36 ans	Universitaire	Ts en comptabilité
Vice-président 02	Mr Salhi Sofiane	37ans	Enseignement moyen	Agent de sécurité
Secrétaire général	Mr Ferrat Ahmed	55 ans	Bachelier	Sécurité industrielle
Adjoint S/G	Mr Ferrat Amar	30 ans	Enseignement moyen	Réceptionniste
Trésorier	Mr Yahi Mhena	32 ans	Universitaire	Ingénieur en Génie Civile

35 : Informations recueillis par Mr Salhi Samir, le président du comité du village Ait Frah.

CHAPITRE II Action sociale au sein des villages Ait Frah et Ihsnaouen

Adjoint trésorier	Mr Kacimi Djilali	40 ans	Universitaire	Plombier chauffagiste
Membres fondateurs	Mr Iddir Aghiles	18 ans	Secondaire	Gerent d'entreprise
	Mr Mokrani Amar	35 ans	Universitaire	Architecte
	Mr Mokrani Idir	55 ans	Primaire	Chauffeur
	Mr Saidani Remadan	55 ans	Primaire	Ouvrier en batiment
	Mr Mahiot Amar	39 ans	Enseignement moyen	Commerçant
	Mr Ferrat Abdellah	58 ans	Bachelier	Retraité militaire
	Mr Haddad Tarik	37 ans	Secondaire	Commerçant
	Mr Haddad Kaci	40ans	Universitaire	Infirmier
	Mr Hocine Djillali	37 ans	Enseignement moyen	Ouvrier en batiment
	Mr Ibrahim Tayeb	55 ans	Universitaire	Auteur, compositeur, interprète
Garde champêtre	Mr Hamadi Djamal	37 ans	Primaire	

(02)

IV-Le lien entre le comité du village d'Ait Frah et les entreprises contribuant à l'aide des nécessiteux:

Le comité est un médiateur notamment entre la société civile et les entreprises privées qui décident de mener des actions d'aides humanitaires au profit des familles démunies.

Les personnes bénéficiaires concernées par les aides sont nommément listées ; les mendiants, les handicapés, les orphelins, les familles avec enfants en bas âges.

Il s'agit de toutes personnes dont les revenus d'activité professionnelle, capacités financières, et ressources, équivalente au (SNMG ³⁶2021 ; 115,38DA nets de l'heure) c'est-à-dire 20000DA bruts mensuels, comme il existe des cas extrêmes tel est le cas de nos enquêtés, qui ne perçoivent même pas la valeur du SNMG.

V-Répartition des comités du village :

Le comité de village est réparti en cinq cellules qui sont :

1-La Cellule des sports et loisirs, promotion et encouragement des activités sportives (organisation des tournois de football inter-quartier, marathons, jeux d'échecs, dessin...)

2-Cellule santé et hygiène ; organisation de campagnes de sensibilisation contre les maladies infectieuses et d'autres, fourniture de matériel médical surtout pour les malades allaités, réhabilitation et mise aux normes de la salle de soin du village, campagnes de désinfection des quartiers en période de Covid-19, campagnes d'abatages des chiens errants pour la protection de la population.

36: Le Décret Présidentiel n° 21-137 du 07 Avril 2021, Fixant le Salaire National Minimum Garanti qui a été publié dans le journal officiel n° 28 du 14 avril 2021.

3-Cellule culture et patrimoine, cette cellule s'occupe de l'organisation de diverses événements culturelles (chorale, théâtre, danse kabyle, commémoration du printemps noir³⁷, organisation du concours culinaire et artisanal dans le but de la préservation du patrimoine kabyle).

4-Cellule des travaux et aménagements, organisation d'un volontariat chaque vendredi après la prière (routes et cimetières) entretient des routes, sécurisation du passage des écoliers, réhabilitation des évacuations des eaux usées et pluviales.

5-Cellule du social et accompagnement : nous nous sommes intéressées aux actions sociales faites au sein du village afin de venir en aide aux nécessiteux, ils nous ont confié qu'ils ont cotisations des citoyens, ce budget est dépensé comme suite :

- Ravitaillement/ aide à la réouverture des petits commerces du village.
- Aide à l'achat des matériaux de construction.
- Achat d'affaires scolaires pour les enfants du village dont les parents ne travaillent pas ou qui ont des revenus précaires, soit un salaire minimum de 20000 DA, voire parfois moins³⁸.
- Prise en charge des frais médicaux des familles démunies.
- Distribution de différents aliments tel la viande, fruits et légumes et autres nécessités a l'approche des fêtes religieuses (Ramadan, l'Aid, Achoura, organisation des compagnes de circoncision).
- Mise en place d'une bibliothèque afin d'assurer des cours de soutien aux enfants des familles à faible revenus, avec la contribution des étudiants bénévoles du village.

37 : En kabyle : Tafsut taberkant ; est une série de violentes émeutes et manifestations politiques de militants kabyles dans la région algérienne de Kabylie en 2001, qui ont été accueillies par des mesures policières répressives et sont devenues un puissant symbole du mécontentement kabyle face au gouvernement national.

38 : www.Algérie-eco.com

VI- Le rôle des comités des deux villages :

Après une série d'entretiens réalisés avec les membres des comités de nos villages, nous avons pu dégager les principales activités visant à améliorer la qualité de vie des villageois, mais pas seulement puisque ces comités aspirent à assurer l'harmonie au sein de leurs villages, au quotidien. Et ce à travers les actions suivantes:

-Réunions périodiques, les réunions périodiques permettent de garder un contact direct et de régulièrement se mettre à jour avec toutes les parties participatives, par rapport aux besoins locaux, les ressources existantes,... etc, afin d'être à jour dans tous les services/départements, tel un inventaire et comparer l'offre et la demande. Organiser les communications publiques sur les fonctionnalités des services mais aussi souvent pour inviter les gens à faire des dons et du volontariat.

-Recensement de toutes les familles et personnes nécessitant une aide financière ou matériel (mendiants, handicapés, sans domicile fixe, veuves sans revenus, orphelins...).

VII-Présentation des associations et les entreprises privées qui contribuent à l'aide des nécessiteux, dont les mendiants au sein de nos villages :

VII-I-Village d'Ait Frah :

VII-I-1-Moula Pâtes :

Fondée le 1^{er} janvier 1997 par Mr MOULA Mohammed, la SARL MEB « les Moulins de l'Epi de Blé» élisant domicile à la Z. I. ATLAS Route de BENI TAMOU BLIDA a pour objet social la fabrication de farine à base de blé tendre ³⁹.

VII-I-2-Laboratoire VENUS en Algérie :

C'est en 1981 que l'entreprise est née, Laboratoires VENUS /SAPECO (société algérienne de produits d'entretiens) entreprise familiale fondée par Mr Mourad MOULA actuel président Directeur Général. Présente depuis 40 ans sur le marché Algérien, les laboratoires venus

39 : www.Moula-Pâtes.com

développent leur expertise autour d'une politique d'innovation et de mise à niveau permanente pour offrir aux consommateurs des produits de qualité au meilleur prix. Avec leur expertise, les Laboratoires Vénus œuvrent pour la satisfaction des consommateurs en les mettant au centre de ses intérêts et ce, grâce à un développement d'activité visant la préservation de l'environnement naturel, la santé et la sécurité de ses consommateurs mais aussi de son équipe⁴⁰.

VII-I-3-L'entreprise VAGUE DE FRAICHEUR :

L'entreprise « VAGUE DE FRAICHEUR » a été créée en 1982, par son propriétaire Mr Moula Mustapha, est spécialisée dans la fabrication des produits de parfumerie et cosmétique à la zone industrielle de Ben Boulaid Blida Algérie⁴¹.

VII-I-4-L'huilerie Houali :

Huilerie HOUALI, existe depuis 1952, est une entreprise familiale dédiée à la production d'huile d'olive de première qualité selon les pratiques kabyles traditionnelles.

VII-I-5-Entreprise Mebarki :

Spécialisée dans l'importation de l'habillement (hommes, femmes et enfants) de différents pays tels la France et la Chine, créée par Hamid Mebarki.

VII-I-6-Clinique Tayeb :

La clinique Tayeb est un établissement Hospitalier Privé, fondée par D^R Tayeb Rachid, il se trouve à Larbâa Nath Irathen, wilaya de Tizi-Ouzou, cet entreprise est active dans le secteur industriel clinique⁴².

40 : Laboratoire Venus

41 : www.Algerian-export.com

42 : www.africabizinfo.com

VII-I-7-Croissant Rouge Algérien :

Organisation non gouvernementale, présidé par Mr Dial Aziz, localisé à la cité des 24 logements, route du lycée Illouli chef-lieu Larbâa Nath Irathen.

Leurs principales tâches, actions de solidarité, préparation aux catastrophes, rétablissement des liens familiaux, aide matérielle et psychologique, sensibilisation et prévention sanitaire, formation de secouristes.

VII-II-La diaspora :

Le village d'Ait Frah est l'un des villages qui compte un nombre important d'individus et de familles établis à l'étranger dans les quatre coins du monde, parmi eux des chefs d'entreprises, des entrepreneurs, des médecins et autres, ces derniers sont toujours solidaires avec leur village à chaque situation, le comité nous a confié que la plus grande partie des budgets qui entre dans la banque du village est versée par la diaspora.

VII-III-Comment procèdent-elles ?

Moula pates, se charge de l'envoi de différents aliments de sa gamme de production, ainsi que d'autres, passant par l'intermédiaire du responsable de la huilerie Houali, qui accueille cet approvisionnement dans ses locaux. Ce dernier a son tour achète deux à trois bœufs afin de les sacrifiés et distribuer leurs viandes pour accompagner les autres aliments, et cela à

l'occasion des grandes fêtes religieuses (Ramadan, Aid, Achoura) et pour faire parvenir ces dons aux familles dans le besoin, le responsable de la huilerie, fait appel au président comité du village, ainsi que autres membres pour se charger de la distribution en se référant à la liste des familles vivant dans la précarité.

En ce qui concerne les entreprises ; vague de fraîcheur, venus, Mebarki, celles-ci passent directement par le comité du village, elles font dons de sommes d'argent destiné pour toute famille à faible revenues. Les membres du comité se réunissent, partagent ces sommes d'argent, selon le nombre de famille, ils les mettent dans des enveloppes et chargent le garde champêtre de remettre des convocations aux familles concernées afin de se présenter au siège du comité et leur remettre les enveloppes, et leur faisant signé une décharge de responsabilité.

VII-III-1-Clinique Tayeb :

Cette dernière collabore avec le comité du village, en particulier à l'occasion de la circoncision qui se fait au 27ème jour du ramadan, elle procède à l'opération des enfants issues de familles démunies, tout en procédant à un bilan général, ou préalable pour chaque enfant, elle prend aussi en charge les interventions chirurgicales, et soins des familles ne pouvant pas payer les frais, un de nos enquêtés a bénéficié de ce traitement, nous a confié le président du comité.

VII-III-2-Le Croissant Rouge Algérien :

A été le seul organisme en contact direct avec nos enquêtés, il se charge le plus souvent de la distribution de vêtements, couvertures à tous les nécessiteux (mendiants, SDF) qu'il croise en ville.

VII-V-La diaspora :

Tout bienfaiteur résidant à l'étranger voulant faire un don, doit impérativement passer par la Banque Nationale de Paris, et procéder à un virement direct vers le compte bancaire du comité du village.

Par la suite le comité du village fait le retrait de la même banque au niveau de Tizi-Ouzou, le comité du village se réunit et divise la somme en question à parts égales sur l'ensemble des cellules, dont la cellule du social et accompagnement, cette somme est parfois distribuée aux démunies du village, mais le plus souvent elle sert au ravitaillement et la réouverture des petits commerces (boulangerie, ateliers de confections, alimentations...).

Après concertation des membres du comité actuel, ils ont décidé que cette dernière démarche se fasse alternativement, et le prochain bénéficiaire sera notre septième enquêté selon le président. Le même principe pour la rénovation des maisons insalubres, ainsi que l'aide à la construction.

VII-II-2-Le village d'Ihsnaouen :

VII-II-2-1- L'association Culturelle "Tala U Guellid" de Mechtras :

C'est une association culturelle créée le 1 avril 1995, elle est surnommée Tala U Guellid⁴³, elle est présidée par Mr Hakam Massinissa, premier responsable de l'association, il s'assure de la bonne marche de cette dernière,

- ✓ Vice-présidents ; Younes Abderrahmane, Yuva Alleg, chargé d'agir en lieu et place du Président en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci. Cependant, le Vice-Président ne pourra pas se substituer au Président au quotidien.
- ✓ Secrétaire général ; Brahim Benameur, s'acquitte de nombreuses missions au sein de

l'association, il se charge principalement de la gestion administrative, mais également de la cohésion de la structure.

- ✓ Trésorier : Rabah Hadiren.
- ✓ Vice trésorier : Rachid Edjekouane
- ✓ Les assesseurs, Essaid Aodar, Ali Ammakhodja, c'est la personne qui siège aux côtés d'une autre pour l'assister dans ses fonctions et la suppléer si nécessaire.

L'association a pour objectifs l'organisation, la participation, la promotion des activités et l'épanouissement des jeunes. Elle veille, par ces pratiques, à insérer ou réinsérer les jeunes vulnérabilisés, à soutenir la réflexion du comment vivre ensemble et à promouvoir la culture amazigh. Tala Uguellid met principalement en place des projets culturels et active dans de divers domaines liés à la santé, à l'environnement, à l'éducation, à la formation, à la mobilité de jeunes et à la citoyenneté. Comme elle prend en charge l'organisation de la fête de la

43 :La bienfaisance et l'hospitalité généreuse de la part des habitants du village fait une renommée locale du à un récit ancien d'après laquelle un homme assoiffé s'était présenté dans un village en demandant d'être abreuvé, ce village a refusé, dès lors, l'homme continuant sa route et est arrivé au Village de Mechtras, et de nouveau demanda à être abreuvé auprès des villageois, un homme se présenta et lui offrit de l'eau de quoi se restaurer ainsi qu'un abri pour la nuit. Dès lors la réputation du village fût connue comme étant une terre de ressources humaines et de générosité.

CHAPITRE II Action sociale au sein des villages Ait Frah et Ihsnaouen

Plaquemine chaque année en mois d'octobre, mettant en place plusieurs activités et animations, elle intervient lors de catastrophes telles que les incendies de l'été passé, en maîtrisant les feux, et venant à l'aide de toute la population matériellement et psychologiquement, elle a apporté sa contribution pour l'achat des extracteurs d'oxygène et d'autres médicaments pendant la crise sanitaire Covid-19.

Cette association n'est pas seulement culturelle, mais aussi sociale et humanitaire, elle aide et apporte une assistance bénévole aux personnes démunies et nécessiteuses, notamment dans le domaine alimentaire, par l'accès à des repas gratuits en mois de Ramadan (Dar Rehma) et en les distribuant à ces familles et personnes dans le besoin, comme elle participe dans toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes, elle veille aussi à la satisfaction de certains besoins sociétaux(nourriture, logement...).

La durabilité de cette association repose principalement sur la générosité des bienfaiteurs et donateurs.

Elle collabore avec plusieurs partenaires associatifs et institutionnels et elle œuvre, en particulier, pour la mise en place d'une meilleure prise en charge de la problématique de la culture et de la jeunesse.

Il existe encore beaucoup d'autres qui participent à cette solidarité locale, tel que les petits commerces, HA Solution, Younes Pare-Brise, Parfumerie Lahbab, qui contribuent soit financement, soit humainement avec leur volontariat. Les aides sont bienvenus de la part de tous et toutes, mais il est vrai que leur contribution est indispensable pour la communauté ainsi que pour les bénéficiaires principaux qui sont les mendiants ou les familles en situation précaire.

VII-II-2-2-Comment procèdent-elles ?

Cet entrepreneur à la tête d'une entreprise locale spécialisée dans le vitrage automobile, est à l'initiative d'une collecte de dons anonyme et locaux qu'il effectue tout au long de l'année, auprès d'autres entreprises et société voulant participer, contribue fortement à cette assistance financière auprès de l'association. Ainsi une grande partie des dons sont anonymes ce qui pour certains est un avantage et ainsi incite à donner plus et/ou plus souvent.

CHAPITRE II Action sociale au sein des villages Ait Frah et Ihsnaouen

L'aide apportée reste financière néanmoins considérable vu de l'augmentation de la demande.

En 2021, l'Association culturelle TALA u GUELLID à son compteur 8 ans de parcours et 4 ans pour le groupe scout TAFSUT, on peut compter les années 2020 et 2021 commettants des années blanches suite à la crise sanitaire mondiale et nationale, qui a gelé toute activité de groupe. Malgré ça les deux ne sont pas resté les bras croisés et se sont organisés pour faire face et aider les gens de la commune à surmonter cette période difficile, en 2020 d'abord avec des campagnes de solidarité comme l'organisation de distribution de couffins aux gens dans le besoin, puis en 2021 avec la crise sanitaire ainsi que la catastrophe des feux ravageant la Kabylie⁴⁴.

La contribution apportée par ce commerçant local spécialisé dans l'électroménager et les équipements électroniques, est principalement financière mais aussi une aide logistique et physique considérable pour la mise en place des aides, le tri des dons, la distribution et autres contribution. Ainsi le bénévolat apporter par les employés cette assistance est un atout majeur pour la suite des opérations de l'association.

Le gérant du studio photo apporte une aide qualitative et quantitative sur plusieurs aspects, il aide développement des ressources pour l'expansion des aides apportées par l'association, il contribue aux collectes financière, ou avec leur travail de photographie, aux différentes activités et évènements.

De même un commerçant qui est spécialisé dans les produits cosmétiques et de style parfumerie, contribue également de façon matériel avec des marchandises et biens qui sont préparés pour les bénéficiaires. Des articles de première nécessité tels que shampoing, savons, déodorant, dentifrice, brosses à dents, serviettes hygiéniques, couches... Sont donnés régulièrement auprès de l'association. Des parfums, du maquillage, des accessoires pour cheveux ou autre sont aussi souvent ajouté aux paniers préparés par leurs soins, rasoirs, mousse à raser.

44 : Propos recueillis par Mr Rachid Edjekouane, vice-trésorier de l'association Tala U Guellid.

Conclusion :

Pour conclure ce chapitre, nous pouvons dire que le comité du village joue un rôle important dans un village avec la considérable contribution de tous ses donateurs, faisant main forte pour toute initiative et démarche dans le but de l'évolution et l'amélioration du cadre de vie au sein de nos villages.

Nombreuses entreprises bienfaitrices et donateurs anonymes s'associent entre elles ou/et avec le comité de leur village pour venir en aide de différente nature (alimentaire ; médicale ; financière..) aux nécessiteux et mendiants dans l'objectif de leur assuré un minimum de stabilité et ainsi aboutir à une forme d'équité au sein des villages.



CHAPITRE

III

Introduction :

Cette partie du chapitre est complètement consacrée à l'analyse anthropologique de l'intégralité des entretiens réalisés auprès des mendiants ciblés par notre enquête de terrain qui nous a permis de dégager les points qui suivent ; les différentes motivations des sujets choisis. Premièrement leurs antécédents professionnels qui les ont menés à la mendicité. La dépendance à cette pratique et le dilemme sociétal et psychologique en passant par les méthodes utilisées par ces personnes. Aussi nous analysons les différentes motivations et alternatives qui peuvent constituer une échappatoire pour ces mendiants. A la fin de ce chapitre nous allons montrer leurs réactions face aux regards des gens vis à vis de la pratique de mendicité.

Le profil des enquêtés :

Notre enquête de terrain a ciblé sept mendiants de différents âges, sexes, niveaux d'étude et situation matrimoniale. Il y a quatre (4) hommes ; dont deux sont mariés et deux sont célibataires, trois (3) femmes ; dont une veuve, une divorcée et la troisième est une femme mariée. Le nombre d'enfants des enquêtés mariés ne dépassent pas quatre, leurs âges varient entre 35 et 73 ans.

Concernant leur niveau d'étude, chez les hommes nous avons un bachelier, l'un d'eux a un niveau deuxième année de lycée, un qui a fait l'école des pères blancs, et le dernier d'un niveau primaire, par contre chez les femmes, nous avons une bachelière, et les deux autres sont sans niveau d'instruction.

Nos enquêtés sont issus de deux villages de la wilaya de Tizi-Ouzou à savoir ; Ait Frah dans la commune de Larbâa Nath Irathen et Ihsnaouen dans la commune Mechtras relevant administrativement de la Daira de Boghni.

I-L'analyse anthropologique de la pratique de mendicité :**1-Du statut d'un salarié à celui d'un mendiant****Quelle est votre profession ?**

Cas 1 : « *je ne travaille pas, je mendie* »

Cas 2 : « je ne travaille pas, mais je demande aux gens de me donner de l'argent »

Cas 3 : « pas de travail, je mendie »

Cas 4 : « je suis femme de ménage, et je demande de l'aumône »

Cas 5 : « ex gérant d'un bar restaurant »

Cas 6 : « ex commerçant »

Cas 7 : « femme au foyer »

L'analyse :

Par rapport à cette question, nous avons le cas de la femme divorcée âgée de 54 ans qui affirme : *« je suis femme de ménage, et je demande de l'aumône »*, contrairement aux autres cas, la mendicité est leur unique moyen de subvenir à leurs besoins de la vie quotidienne.

2-Mendier par besoin

A quel moment de votre vie vous avez senti la nécessité de recourir à la mendicité et dites-nous pourquoi ?

Cas 1 : « après le décès de mon mari, qui a travaillé dans la Société Nationale du Liège et du Bois (SNLB), je me suis retrouvée assez-souvent dans l'incapacité de nourrir nos enfants ne serait-ce qu'avec le minimum »

Cas 2 : « on est une famille nombreuse qui est composée de onze (11) personnes ; mes parents, mes quatre(4) frères, mes quatre(4) sœurs et moi, mon père s'est trouvé dans l'incapacité de subvenir tout seul aux besoins de ce beau monde puis il a décidé de me prendre avec lui pour lui donner un coup de main, c'est à l'âge de 6 ans que j'ai commencé à mendier, j'étais le cadet de la famille, j'accompagne mon père partout il où va ».

Cas 3 : « J'ai commencé à mendier lorsque ma femme m'a quitté en me privant de mon fils à cause de mon travail un fanfare de musique kabyle traditionnelle (Addebal) , je ne

travaillais que pendant la saison des fêtes et, cela ne lui convenait pas, puisque je n'étais à la mesure de lui offrir la vie qu'elle voulait, puis j'ai commencé à consommer de l'alcool et de la drogue pour oublier mon chagrin, et c'est à partir de là que je suis devenu totalement dépendant cette situation m'a poussé à me tourner vers la mendicité »

Cas 4 : *« le jour où ma fille ainée est tombée gravement malade, parce que je me suis retrouvée seule face à une situation difficile et surtout sur le point de perdre ma fille »*

Cas 5 : *« j'ai été licencié de mon travail autant que gérant d'un bar restaurant en France, à cause d'une dépression, après cela je suis revenu en Algérie, je me suis retrouvé sans revenus pendant une longue période, en attendant de recevoir une petite retraite pour les années travaillées en France, puis ma femme est tombée malade. Ayant deux enfants à charge, j'ai tout tenté pour trouver un boulot respectable mais en vain. C'est là que j'ai commencé à m'endetter auprès des familles, proches et ami(e)s, jusqu'à ce que je me retrouve dans la rue »*

Cas 6 : *« quand je n'avais aucun sou dans la poche, j'ai épuisé toutes mes économies dans l'alcool quand je suis revenu de France »*

Cas 7 : *« quand j'ai eu ma première fille, mon mari a été interné à la psychiatrie et les 10000 DA que je recevais occasionnellement de la part de la belle-mère ne suffisaient pas, cette belle mère en question bénéficie de la retraite de son défunt mari, un ancien marchand ambulancier en France »*

L'analyse :

Tous nos enquêtés n'ont pas choisi de mendier, seul le jeune homme qui a suivi les traces de son père, qui lui-même vivait exclusivement de la mendicité. Comme le montre si bien leurs réponses.

Les réponses à cette question montrent que la majorité de nos enquêtés mendient par besoin extrême, chacun d'eux à un moment cruciale de sa vie s'est trouvé dans l'obligation de mendier, ils nous ont confiés qu'ils ont eu recours à cette pratique car leurs sources de

revenues étaient faibles ou quasiment inexistantes ce qui signifie qu'ils ont eu recours à cette pratique que par besoin. Mis à part le cas 2 qui affirme : *« on est une famille nombreuse qui composée dix (11) personnes ; mes parents, mes quatre(4) frères, quatre(4) sœurs et moi, mon père avait trop de charge sur lui pour nourrir tout ce nombre, donc il me prenait avec lui c'est à ce moment-là que j'ai commencé, afin d'aider mon père, et mes frères »*, cela dit qu'il considère cette pratique comme un héritage que lui a transmis son propre père., il s'est retrouvé mendiant sans l'avoir choisi, il est entraîné par son père lorsqu'il était encore qu'un enfant ; il n'a connu que cette pratique, qui représente à ses yeux le seul et unique moyen de subvenir à ses besoins ainsi qu'à ceux de sa famille .

3-La mendicité d'un simple moyen de survie à l'accoutumance

Depuis quand vous mendiez ?

Cas 1 : *« depuis le décès de mon mari à ce jour, ce qui fait 20 ans »*

Cas 2 : *« depuis l'âge de 6 ans quand mon père me prenait avec lui pour chercher quoi manger, à ce jour, ce qui fait 29 ans »*

Cas 3 : *« cela fait 30 ans »*

Cas 4 : *« Cela fait longtemps, à peu près 15 ans que je mendie »*

Cas 5: *« Quelque temps après mon retour de France, disant depuis les années 80 à ce jour »*

Cas 6 : *« depuis 2015 à peu près »*

Cas 7: *« depuis 2005 l'année de mon expulsion de France, en quelques mois seulement j'ai épuisé tout ce que j'avais comme argent dans l'alcool et la drogue pour oublier mon mal être »*

L'analyse :

Nous remarquons que tous nos enquêtés ont un parcours assez long que nous l'avons imaginé

le cas 5 a 40 ans de pratique il nous a révélé que« *Quelque temps après mon retour de France, disant depuis les années 80 à ce jour* », deux (2) de nos enquêtés pratiquent la mendicité depuis 30 ans selon leurs propos, quant aux autres cas c'est plus au moins récent, la durée de leur parcours varie entre 6 et 20 ans.

Cela mène à conclure que nos enquêtés sont tellement habitués à ce mode de vie qu'il leur est impossible ou presque d'y mettre un terme.

4-Travail, ou mendicité

Avez-vous déjà cherché du travail ?

Cas 1 :« *oui, quand j'étais jeune j'ai travaillé comme femme de ménage chez des gens, puis j'ai arrêté parce que je passe des jours sans travail, et je n'étais pas assurée* »

Cas 2 :« *non, jamais, je gagne très bien ma vie sans efforts* »

Cas 3 : « *j'ai déjà travaillé comme fanfare de musique traditionnelle(Addebal) avec mon père, mais c'était un métier mal apprécié jadis par notre société. C'est un désespoir total, donc j'ai directement pensé à la mendicité pour avoir ce que je veux, c'est plus facile* »

Cas 4: « *oui, je travaille comme femme de ménage au niveau du centre de formation professionnelle et d'apprentissage, mais cela ne me suffit pas* »

Cas 5 : « *Oui j'ai essayé d'en trouver mais avec mon passé de dépressif cela n'a pas été évident, les employeurs se méfiaient beaucoup* »

Cas 6: « *J'ai essayé de faire un petit commerce au village, mais cela n'a pas très bien marché* »

Cas 7: « *j'ai cherché mais je savais que personne ne voudrait donner du travail à un alcoolique* »

L'analyse :

En ce qui concerne le travail, il est considéré comme le principal point en commun entre six (4) de nos enquêtés, ils déclarent avoir déjà travaillé dans le passé, le cas 1 déclare :« *oui, quand j'étais jeune j'ai travaillé comme femme de ménage chez des gens, puis j'ai arrêté parce que je passe des jours sans travail, et je n'étais pas assurée* », cas 3 quant à lui dit :« *j'ai déjà travaillé comme Adhebal avec mon père, mais c'était mal apprécié dans notre société traditionnelle c'est un désespoir total, donc j'ai directement pensé à la mendicité pour avoir ce que je veux, c'est plus facile* » pour lui c'est un travail mal apprécié dans la société traditionnelle, le cas 4 affirme :« *oui, je travaille comme femme de ménage au niveau du centre de formation professionnelle et d'apprentissage, mais cela ne me suffit pas* », le cas 6« *essayé de faire une petite alimentation au village, mais cela n'a pas très bien marché* », mais l'indicateur le plus important à retenir concerne le cas 2, qui n'a jamais travaillé, ou plutôt n'a jamais cherché du travail, selon lui, mendier, est mieux que de faire les travaux forcés.

Nous pouvons conclure que les raisons déclarées par nos mendiants pour justifier leur recours à la mendicité sont déterminées par, le travail non assuré, et surtout qui n'est pas rentable pour subvenir aux besoins quotidiens, ou reliées à un désespoir. Mais le chômage reste parmi les facteurs et les raisons de la croissance du phénomène de la mendicité, il est de plus en plus difficile de trouver du travail surtout dans les petites villes telles que Mechtras et Larbâa Nath Irathen. Ce sont des localités situées dans des régions montagneuses à caractère rurale, qui enregistre l'absence quasi-total d'infrastructures économiques importantes hormis certaines fabriques, ce qui rend difficile l'accès à des postes d'emploi.

5-vivre dans le tabou ou grâce au tabou**Parlez-nous de votre première fois, comment cela s'est passé ?**

Cas 1 :« *c'était un début difficile, j'avais honte de faire ça, en même temps j'étais dans l'obligation et j'avais la responsabilité de subvenir aux besoins de mes enfants* »

Cas 2 : « *quand j'étais petit, j'accompagnais mon père pour l'aider, car il avait souvent besoin de moi, vu son handicap au niveau de la main (mal formation depuis sa naissance), il nous arrive de déballer des poubelles pour trouver de quoi se nourrir vu qu'on est à 11 personnes, mes frères n'ont pas de travail donc j'ai continué sans problèmes* »

Cas 3 : « *un début honteux pour moi, puisque c'est tout le monde qui me connaît, j'ai commencé à demander dans la cafétéria du village, puis j'élargissais mon champs petit à petit, vers d'autres villes comme Azazga, Bouzguene, Freha, Michelet....* »

Cas 4 : « *j'ai contracté des dettes que je ne pouvais pas rembourser à mon entourage, et à ma famille et mes collègues, pour faire soigner ma fille ainée qui est tombée gravement malade, c'est à partir de là que j'ai commencé à demander de l'argent aux gens dans la rue, malgré mon travail comme femme de ménage, un début difficile et honteux pour moi* »

Cas 5 : « *c'était très dur, une situation pas facile à vivre mais quand on n'a pas le choix...* »

Cas 6 : « *très difficile bien sûr, je me disais toujours que Del3iv* »

Cas 7 : « *je ne me rappelle pas vraiment mais une chose est sûre c'est que c'est toujours dur d'être à la merci des gens* »

L'analyse :

A travers les réponses de nos enquêtés, la totalité ont un jugement commun dans leur avis sur le début de la pratique, qui est la difficulté et la honte d'exercer la mendicité, vu que cette dernière est source de mépris au regard des normes morales de la société algérienne en générale. Mendier a toujours été un tabou particulièrement dans la société kabyle, reste la minorité qui peut vivre dans et grâce au tabou, à cet effet le cas 2 affirme: « *quand j'étais petit, j'accompagnais mon père, car il avait souvent besoin de moi, vu son handicap au niveau de la main (mal formation depuis sa naissance), il nous arrive de déballer des poubelles pour trouver de quoi se nourrir vu qu'on est à 11 personnes, mes frères n'ont pas de travail alors j'ai continué sans problèmes* », mais nos enquêtés sont contraints de faire ce choix pour survivre surtout pour ceux qui ont une famille à charge.

6-Le temps qu'occupe cette pratique dans la vie de nos enquêtés**A quelle heure vous commencez et à quelle heure vous rentrez chez vous ?**

Cas 1 : *« je commence vers 9h-9h30, et je rentre au plus tard à 16h30 »*

Cas 2 : *« je commence à 8h 00 et je termine à 16h 00 »*

Cas 3 : *« je sors de chez moi à 8h 00 le temps de faire le tour dans les cafétérias, restaurants, je finis ma soirée dans les bars, je rentre tard, les coups de minuit, une heure du matin »*

Cas 4 : *« à partir de 8h 00 et je finis quand je rentre chez moi à 16h00 »*

Cas 5 : *« je commence le matin jusqu'à 16h00 ou 17h00 »*

Cas 6 : *« de 8h00 à 15h00 j'ai gardé les mêmes horaires que mon ancienne profession, c'est une question d'habitude »*

Cas 7 : *« je suis quelqu'un qui se lève tôt, je sors de la maison à 7h 00 et comme j'habite dans la ville de Larbâa Nath Irathen, je tarde un peu surtout en été je reste jusqu'à 19h30 »*

L'analyse :

Nos enquêtés déclarent qu'ils exercent la mendicité d'une manière permanente, qui commence pour la majorité de 8h 00 du matin et prend fin à 16h30, comme le déclare le jeune homme célibataire : *« je commence à 8h00, et je termine à 16h00 »*, ainsi l'homme âgé de 73 ans : *« je sors de chez moi à 8h00 le temps de faire le tour dans les cafétérias, restaurants, je finis ma soirée dans les bars, je rentre tard, les coups de minuit, une heure du matin »*, enfin la femme divorcée qui dit : *« à partir de 8h et je finis quand je rentre chez moi à 16h00 »*, selon eux plus le besoin d'argent est grand plus le temps passé à mendier est long, nous avons constaté que c'est le besoin qui détermine l'intensité de la pratique de la mendicité.

7-La mendicité est une pratique qui requiert de la stratégie

Comment choisissez-vous les endroits à fréquenter ?

Cas 1 : « sachant que je vie à la sortie du village, je me rends au centre de ce dernier »

Cas 2 : « je choisi mes endroits, je sors toujours de ma région, je pars à Tizi-Ouzou, Freha, Azazga, Bouzguène, parce que personne ne me connaît, pour les places, il y'a des bars, des hôpitaux, des postes, des banques »

Cas 3 : « je choisi beaucoup plus les cafétérias, les bars, et les restaurants, et dans les rues, là où il y a beaucoup d'argents, et la nourriture »

Cas 4 : « je ne choisis pas les endroits, quand je prends la route vers mon travail au centre de Formation professionnelle et d'apprentissage, je demande aux passants »

Cas 5 : « au début je choisissais des endroits peuplés, mais avec le temps et l'âge j'évite les déplacements je me mets à la sortie du super marché de la ville, en générale les gens sortent la monnaie à la main et chaque personne me donne ce qu'elle peut »

Cas 6 : « je fréquente souvent des endroits précis comme les banques, la poste et parfois le super marché de la ville »

Cas 7 : « je ne choisis pas, je me retrouve partout et nulle part, parfois devant la mosquée, la mairie, l'hôpital de la ville de Larbâa Nath Irathen »

L'analyse :

Mendier n'est pas seulement une pratique naïve, dénuée de réflexion ou de stratégie c'est aussi savoir-faire, choisir au mieux les endroits avantageux pour une meilleure rentabilité, et nos enquêtés optent pour les milieux peuplés et de forte fréquentation régulière, tel le supermarché ou même le bureau de poste et les banques.

8-Entre vérité et mise en scène

Comment vous faites pour attirer l'attention des gens ?

Cas 1 : « *on s'apitoyant devant les passants que mes enfants n'ont rien à manger, ou bien qu'ils sont malades et je dois leur acheter des médicaments* »

Cas 2 : « *pour attirer l'attention des gens, d'abord en sortant de la maison je porte des vêtements propres, en arrivant à la gare de Tizi-Ouzou, je porte d'autres vêtements déchirés, sales, dès que je m'installe, je fais le malheureux, en disant aux gens que mes parents sont morts, ou mon père s'est remarier et j'ai besoin d'aide* »

Cas 3 : « *en les suppliant de m'aider avec un peu d'argent* »

Cas 4 : « *je prends quelques radios et ordonnances de ma fille avec lesquelles j'interpelle la générosité des gens. En ce qui concerne mes collègues, il suffit de leur dire que je n'ai plus d'argent pour faire des analyses à ma fille* »

Cas 5 : « *pas grand-chose, je me contente de demander lwa3da, ou bien qu'on me paye un café* »

Cas 6 : « *je suis souvent accompagné par mes filles et cela ne laisse pas les gens indifférents* »

Cas 7 : « *rien de particulier, un alcoolique attire toujours l'attention des gens* »

L'analyse :

Concernant les enquêtés de Larbâa Nath Irathen, parfois ils usent de nombreux moyens pour attirer l'attention et l'empathie des gens, ce que nous avons remarqué c'est que nos mendiants n'en pas d'approche particulière pour tromper les passants et susciter leur pitié, sauf pour la troisième enquêtés qui nous a confié que la présence de ses filles est avantageuse car les gens deviennent plus généreux face à des pauvres enfants.

Tandis que les mendiants de Mechtras, utilisent un langage bien particulier dans leur

entreprise nos enquêtés, tel qu'il est le cas de la veuve: « *en s'apitoyant devant les passants que mes enfants n'ont rien à manger, ou ils qu'ils sont malades et je dois leur acheter des médicaments* », et le jeune homme de 35 ans: « *pour attirer l'attention des gens, d'abord en sortant de la maison je porte des vêtements propres, en arrivant à la gare, je porte d'autres vêtements déchirés, sales, dès que je m'installe, je fais le malheureux, en disant aux gens que mes parents sont morts, ou mon père s'est remarié et j'ai besoin d'aide* », ou bien comme le fait la femme de 54 ans : « *je prends quelques radios et ordonnances de ma fille et avec j'interpelle la générosité des gens ou bien je dis à mes collègues que je n'ai plus d'argent pour faire des analyses à ma fille* »

Cela nous amène à comprendre que la majorité de nos enquêtés, adoptent une certaine stratégie pour arriver à leurs fins.

9- La nature des offrandes

Acceptez-vous n'importe quel don de la part des passants ?

Cas 1 : « *oui, j'accepte n'importe quel don, mais dès que j'arrive à la maison, je fais le tri, ce qu'il me plaît comme habit je le garde, je le lave et je le porte, le reste je le jette, côté nourriture je laisse l'huile d'olive, et tout ce qui est en sachet neuf, parce que j'ai peur d'attraper des maladies, ou tomber sur des produits périmés*»

Cas 2 : « *non, je demande que de l'argent* »

Cas 3 : « *oui, j'accepte n'importe quel don* »

Cas 4 : « *oui, en même temps je demande de l'argent, par exemple je dis toujours à mes collègues celle/ et celui qui veut donner une Sadaqa qu'il me donne à moi mais je préfère toujours l'espèce* »

Cas 5 : « *oui, je ne refuse rien mais je vous avoue que je préfère recevoir de l'argent* »

Cas 6 : « *oui, j'accepte mais je précise au gens que j'ai besoin d'argent pour payer les factures par exemple* »

Cas 7 : *« oui j'accepte tout, ai-je le choix? »*

L'analyse :

Les dons que reçoivent nos enquêtés sont divers et variées mais leur première sollicitation est la liquidité afin d'avoir la liberté d'usage, nous constatons d'après nos données que trois (3) de nos enquêtés bénéficient d'une autre ressource de revenu, une carte de chômage, une retraite, et une paye, contrairement aux autres cas ils n'ont aucune ressource de revenu.

Pour la nature des offrandes acceptées par nos enquêtés, elles sont généralement en espèce comme ils leurs arrive de recevoir des donations d'habits et de nourriture, par contre un enquêté sur trois n'accepte et ne demande que de l'argent.

10- la loi et la mendicité

Connaissez-vous le risque que vous courez vis-à-vis de la loi ? Surtout on exposant vos enfants ?

Cas 1 : *« non, je n'ai aucun niveau pour le savoir, l'essentiel que je ramène de quoi mangé»*

Cas 2 : *« oui, mais Allah Ghaleb c'est dans mon sang ce métier »*

Cas 3 : *« oui, je sais »*

Cas 4 : *« oui, surtout que j'ai un poste de travail »*

Cas 5 : *« évidemment, je sais que c'est interdit et que je risque la prison mais je me dis toujours que le risque vaut le coup »*

Cas 6 : *« oui je fais de mon mieux pour éviter la police surtout en la présence de mes filles, je sais que je risque la prison ou de perdre la garde de mes filles mais je dois aussi me débrouiller pour les nourrir tout en gardons les yeux ouverts, je ne peux pas les laisser seules à la maison »*

Cas 7: « *on a peur de la loi quand on a des choses à perdre et ce n'est sûrement pas mon cas* »

L'analyse :

Tous nos enquêtés ont plus ou moins connaissance de ce que stipule la loi vis-à-vis de cette pratique et ils sont conscients des sanctions qu'ils peuvent encourir particulièrement en exploitant ou en utilisant autrui principalement les mineurs , néanmoins cela ne les arrêtent pas pour autant, parmi nos enquêtés le cas 6 (une femme) est celle qui prends le plus grand risque en exposant ces deux (02) filles , mais cette dernière nous a déclaré ceci :« *oui je fais de mon mieux pour éviter la police surtout en la présence de mes filles, je sais que je risque la prison ou de perdre la garde de mes filles mais je dois aussi me débrouiller pour les nourrir tout en gardons les yeux elles, je ne peux pas les laisser seules à la maison* »

Le Code Pénal Algérien stipule que la loi n^o 82-04 du 13 février 1982, article 195 : « est puni de l'emprisonnement d'un à six mois, quiconque, ayant moyens de subsistance ou étant en mesure de se les procurer par le travail ou de toute autre manière licite, se livre habituellement à la mendicité en quelque bien que ce soit ».

Art. 196 bis. (Nouveau) –« Est puni d'un emprisonnement de six (6) mois à deux (2) ans, quiconque mendie avec un mineur de moins de 18 ans, ou l'expose à la mendicité. La peine est portée au double lorsque l'auteur de l'infraction est un ascendant du mineur ou toute personne ayant une autorité sur celui-ci.

11-Le rôle des forces de l'ordre (police)

Avez-vous eu déjà eu affaire aux forces de l'ordre ?

Cas 1 :« *jamais* »

Cas 2 :« *oui, parce qu'ils croient que je vends en noir des produits illicites, par rapport à l'endroit où je m'installe, c'était que des bars, donc à chaque fois je rentre dedans* »

Cas 3 : « non, jamais parce qu'ils me connaissent tous ici »

Cas 4 : « non, jamais »

Cas 5 : « la vérité non, la police ne m'a jamais arrêté »

Cas 6 : « non jamais, je suis prudente »

Cas 7 : « non à leur yeux je suis insignifiant et cela me vas d'ailleurs »

L'analyse :

Dans les réponses suivantes, nous avons constaté que nos enquêtés n'ont jamais eu affaire aux forces de l'ordre, ils n'ont jamais été appréhendés pour aucun motif, sauf un cas qui a été signalé comme délinquant, selon ces propos : « oui, parce qu'ils croient vendeur de produits illicites, par rapport à l'endroit où je me suis installé, c'était que des bars, donc à chaque fois je rentre dedans »

D'après nos observations sur le terrain, ainsi que les propos de nos enquêtés, les forces de l'ordre en Algérie n'agissent pas contre cette pratique, et cela malgré les proportions alarmantes qu'elle prend de plus en plus dans notre société.

12-Le regard et la position d'autrui vis-à-vis de la mendicité

Ressentez-vous une forme de discrimination ou du rejet de la part des passants ?

Cas 1 : « non, pas tous je ne généralise pas, mais il y'a certains gens qui ont des comportements discriminatoires envers moi, certains passants me disant que tu es âgée pour ça, ou carrément en kabyle : *ruḥ ad teggeḍbab i yizeggareṇ-im*, c'est-à-dire qu'elle doit trouver une solution mieux que la mendicité pour subvenir à ces besoins de vie »

Cas 2 : « *normal, tout est normal pour moi, même s'ils m'insultent, ou rejettent ça m'intéresse pas* »

Cas 3 : « *oui à chaque fois, ça m'arrive assez souvent de me faire insulter, rejeter par les passants surtout les propriétaires des magasins, car ils ont peur de je fasse fuir leurs clientèle* »

Cas 4 : « *non, parce que je n'insiste pas trop sur les gens, quand ils refusent, je me mets à l'écart afin d'éviter le rejet* »

Cas 5 : « *si je vous dis non ce serait mentir mais c'est assez rare dans une petite ville comme Larbâa Nath Irathen les gens se connaissent de près ou de loin et ils ont tendance à se respecter malgré tout* »

Cas 6 : « *pas du tout, je suis respectée et les gens sont souvent courtois avec moi* »

Cas 7 : « *oui mais la plupart du temps les gens sont courtois et empathiques avec moi* »

L'analyse :

Au cours de notre enquête nous avons eu des réponses différentes d'un enquêté à l'autre, chacun témoigne de son expérience personnelle et individuelle, mais ce que nous avons constaté c'est que les propos de nos enquêtés sont opposés les uns aux autres selon leurs régions, c'est-à-dire, les enquêtés de Larbâa Nath Irathen nous ont confiés qu'ils n'ont jamais été sujets de rejet catégorique ou de stigmatisation de la part de leur entourage, ceci dit qu'ils n'y a pas de discrimination proprement dite à leur égard.

Par contre, les enquêtés de Mechtras, subissent une certaine forme de discrimination et un regard désobligeant envers eux. Ce qui explique qu'il existe encore des régions dans la société kabyle qui porte un regard restreint envers ce genre de fléau social.

Deux communautés distinctes ont un rapport relativement différent vis à vis de la mendicité. En effet, si un village est plus marqué par le passage de mendiants qui par conséquent peut aussi compter parmi les faits divers des incidents les incluant et incitant ainsi le regard méfiant

et/ou plein de jugement, ou bien, à contrario si un village est marqué par un acte héroïque ou une bonne action à l'échelle sociale de la part d'un mendiant, la réaction alors sera toute autre et bien moins méfiante et même beaucoup plus solidaire à leur égard. Souvent le jugement porté sur les mendiants dépend principalement des mendiants eux-mêmes, la consommation de produits spiritueux (bière, whiskey...) ou illicite (drogues, médicaments...) au vu et su de tous reflète cette mauvaise image, encore à contrario, un mendiant poli, qui ne dérange pas, qui vient même à rendre service, prête ainsi une meilleure image et un meilleur jugement de la part des villageois. Les mœurs attribués par les uns n'est pas perçus de la même façon des autres, de même que deux voisins n'ont pas la même vision du monde. (Ou même deux frères tant qu'on est sur le sujet).

Dans cette étude il nous aurait fallu travailler aussi avec une étude complète avec les villageois pour aller un peu en profondeur sur le sujet et trouver ainsi les causes et conséquences de telles différences de comportement au regard de la mendicité et des mendiants.

13-La valeur des sommes récoltées

L'argent que vous récoltez couvre-t-il vos besoins quotidiens ?

Cas 1 : « généralement oui, plus la petite retraite à savoir 15000 DA, que m'a laissé mon défunt époux la totalité me sert comme moyen de couvrir nos besoins quotidiens, je les dépense dans les nécessités de la maison (électricité, nourriture, articles scolaires...) puis je mets de côté une petite somme de secours, au cas où un de mes enfants tombe malade »

Cas 2 : « je donne une petite somme à ma mère, j'ai mes frères à construire chacun un étage, et avoir leurs propres voitures, donc je dirai que je gagne bien ma vie »

Cas 3 : « oui, plus le chômage que je gagne, dépassant pas les 3000DA, l'essentiel que j'achète de l'alcool et la drogue »

Cas 4 : *« oui ça va, des fois je laisse ma paye de côté et je dépense ce que j'ai récolté »*

Cas 5 : *« à peine surtout au début, mais aujourd'hui hamdoulillah, mes deux enfants ont grandi et travaillent un peu ils m'aident surtout pour les soins de leur mère néanmoins la vie est très chère »*

Cas 6 : *« c'est des périodes, surtout durant les fêtes religieuses »*

Cas 7 : *« parfois oui et d'autres c'est moins évident, il arrive que je reçoive de belles sommes d'argent, ça va jusqu'à 4000 DA par jour, mais il y'a des jours où je finisse ma journée avec seulement 300 DA juste assez pour m'acheter de l'alcool»*

L'analyse :

L'argent récolté sert médiocrement à couvrir les besoins de certains de nos enquêtés, mais pour d'autres cette pratique est plus enrichissante qui leur permettent d'autres plaisirs de la vie, comme se permettre de construire des maisons, et acheter des voitures.

14-Le rôle du gouvernement et de l'humanitaire face à ce fléau

Recevez-vous de l'aide de la part des organisations gouvernementales, ou des associations caritatives ?

Cas 1 : *« non, je ne reçois pas »*

Cas 2 : *« oui, je reçois des fois de l'Association Culturelle Tala u Guellid Mechtras, elle contribue à l'organisation de différents événements culturels dans le but de préserver la culture kabyle, notamment diverses traditions de la localité de Mechtras, cette dernière s'active aussi dans l'aide humanitaire, elle consacre la première journée du mois sacré (Ramadan) à la distribution de couffins alimentaire aux nécessiteux »*

Cas 3 : *« non, je ne reçois pas, je suis comme une colline oubliée »*

Cas 4 : *« oui ça va, des fois je laisse ma paye de côté et je dépense ce que j'ai récolté »*

Cas 5 : « *oui, de la part du Croissant Rouge* »

Cas 6 : « *mon mari reçoit la réversion de son père, 5000 DA pas plus, que faire avec une somme pareille pour une famille de 4 personnes. Le croissant rouge nous aide parfois plus les aides aux noms des nécessiteux (couffins ramadhan) envoyées par l'entreprise Moula Pates, distribuées par le comité du village* »

Cas 7 : « *je ne suis pas sûr que ça existe chez nous, pour vous dire que je n'ai jamais entendu parler* »

L'analyse :

Le gouvernement n'a pas mis en place un quelconque dispositif d'aide aux nécessiteux, et concernant les associations il y a le Croissant Rouge Algérien chargé de l'action sociale et l'Association Culturelle Tala U Guellid de Mechtras contribue à l'aide des familles vivant dans la pauvreté. Nos enquêtés nous ont confié que seuls ces dernier et une entreprise privée Moula Pates, leur font occasionnellement dons de couffins ramadhan (par exemple ou parfois des habits et couvertures en hiver).

Une des responsables du service social de la mairie de Laârba Nath Irathen nous a confirmé de l'inexistence d'associations d'aide aux nécessiteux sauf pour les handicapés, diabétiques et cancéreux.

Ceci nous amène à comprendre qu'une certaine couche sociale est loin de tout progrès produit dans la société et que toute aide octroyée par l'état n'est pas à la portée de tous les mendiants, ce qui confirme l'existence d'une exclusion sociale qui mène à son tour une extension de plusieurs fléaux sociaux.

15-La place de la solidarité mécanique

Votre famille et /ou entourage tentent-ils de vous faire sortir de cette pratique ?

Cas 1 : « *oui, mes enfants m'empêchent de continuer puisque maintenant ils travaillent, aussi* »

y'a eu pas mal de proches qui ont essayé de me convaincre, par des leçons de morale »

Cas 2 : *« non, parce que ils bénéficient de ce que je récolte »*

Cas 3 : *« oui, mon fils qui est à l'étranger et qui occupe un bon poste de travail, comme responsable dans une entreprise, il n'arrête pas de me demander de le rejoindre à l'étranger, je lui réponds toujours que c'est mieux de rester seul, car j'ai l'habitude de vivre seul »*

Cas 4 : *« oui, ils me disent toujours que c'est une mauvaise habitude qui me suivra toute ma vie, mais je n'ai pas pu arrêter, c'est de l'argent facile »*

Cas 5 : *« avec des discours oui, mais sans plus, c'est facile de faire des leçons de morale mais ils ne sont pas à ma place .Certes avec la cherté de la vie, je comprends que ce n'est pas facile d'aider surtout pour un simple fonctionnaire »*

Cas 6 : *« au début oui »*

Cas 7 : *« ils ont déjà essayé mais je ne me suis pas pris en main, et aujourd'hui ils préfèrent m'ignorer »*

L'analyse :

Qu'en est-il de la solidarité ? L'un des principes fondamentaux de la société kabyle. La plupart des témoignages recueillis nous laissent comprendre que ce principe n'est plus ce qu'il était dans le temps, le soutien et l'aide devient de plus en plus minime voir limitée entre les individus et le collectivisme cède peu à peu la place à l'individualisme, néanmoins il existe encore une tranche de la population qui maintient ce principe de solidarité, en aidant les plus démunis, et les personnes qui sont vraiment dans le besoin et la nécessité extrême.

La déception, l'usurpation, les faux semblants, les histoires poignantes inventées... Tous ces attributs que notre génération a découverts et a pris conscience de fait d'une transmission d'informations entre générations entre autre mais aussi principalement dû à l'avancement rapide des technologies de communication tels que les réseaux sociaux. Des expériences précédentes sont alors exposées publiquement au lieu d'être brossées sous le tapis comme le faisait les anciennes générations (le qu'on dira-t-on, qui va te croire, et autre).

Étant alors plus armé sur des faits ayant existé (des histoires vraies) on devient alors plus méfiant et désormais la réticence à donc grandi. Aussi la solidarité d'hier était basée sur la confiance, encore de notre jour, à l'heure des réseaux sociaux, combien de fois avons-nous lu des articles avec des faits divers morbides sur le sujet.

Maintenant on peut aussi regarder l'aspect changeant de la société, nous sommes devenus une génération très matérialiste, et la dépense que l'on mise sur soi est prioritaire avant toute chose, tel de l'égoïsme.

16-L'avenir des mendiants

Songez-vous à arrêter un jour ?

Cas 1 : *« oui, j'ai arrêté il y'a environs 1 mois, depuis que le médecin m'a déconseillé de ne pas trop marcher, cela à cause des vas et viens que je fais chaque jour »*

Cas 2 : *« jamais de la vie, si un jour j'arrête comment je vais gagner de l'argent ! »*

Cas 3 : *« je continuerai jusqu'à ma mort »*

Cas 4 : *« je ne pense pas, puisque ma fille ainée (celle qui est malade) a commencé à prendre la relève, donc je ne la laisserai pas toute seule, j'ai peur qu'on lui fasse quelque chose de mal, surtout puisque ça lui arrive assez fréquemment des hypo/hyper glycémies (diabétique) et je le regretterai toute ma vie »*

Cas 5 : *« même si au fond je le souhaite je ne peux pas arrêter je n'ai d'autres sources de revenus et à mon âge je ne peux espérer décrocher un travail quelconque et je ne veux pas non plus être un poids pour mes enfants, oh ! Dur dur de vieillir »*

Cas 6 : *« Oui, je ne vais surement pas passer toute ma vie à faire ça, si par chance je trouve un travail je vais arrêter oui »*

Cas 7 : *« En toute sincérité je ne sais pas sauf si un miracle se produit pour moi »*

L'analyse :

Nous avons constaté en analysant les réponses de chacun de nos enquêtés, que la conception du futur est quasiment flou voir même impossible, pour ce qui concerne certains sont bien convaincus d'arrêter un jour, tant dis que d'autres aperçoivent en cette pratique une source de richesse qui leur ai inconcevable d'y renoncé et ne plus en tiré profit.

17-Les éventuels projets de nos enquêtés**Si oui, quel est votre projet pour l'avenir ?**

Cas 1 : *« je me contente de vivre mon présent, le futur je le laisse à Dieu »*

Cas 2 : *« c'est ça mon avenir, de toutes les façons je gagne mieux que les autres »*

Cas 3 : *« je n'ai aucun avenir, je suis une personne abandonné par sa famille, et qui n'a ni logement, ni travail n'a aucun avenir, j'habite dans un débarra de la mosquée de mon village, il me reste rien »*

Cas 4 : *« je n'ai qu'un seul but dans ma tête pour l'avenir, c'est mes enfants, ils vont jamais manquer de rien, que ce soit en nourriture, habit... je veux leur apporter ce que leur père n'a pas pu leur donner »*

Cas 5 : *« je n'ai pas de projets »*

Cas 6 : *« pourquoi ne pas ré ouvrir notre petit commerce au village, peut être que cette fois – ci il marcherait mieux »*

Cas 7 : *« je ne me projette pas »*

L'analyse :

En ce qui concerne les projets d'avenir de nos enquêtés, nous avons cinq (05) cas qui estiment que la mendicité est leur avenir, ou se voit condamné vu leur âge avancé, à l'exception du cas 6 qui prévoit un projet (de relancer une petite alimentation dans le village) et l'enquêté 2 qui

exclut toute possibilité de renoncer à cette pratique qu'il considère comme seul et unique moyen de vivre convenablement.

18-leurs conseils et mise en garde

Avez-vous des conseils à donner à des personnes qui sont ou pourraient être dans la même situation que vous ?

Cas 1 : *« si ce n'était pas par obligation je ne pratiquerais pas la mendicité, je conseille les autres à chercher un travail respectueux qui leur permettra de vivre dignement sans qu'ils soient forcés à tendre la main pour demander de l'argent, celui-ci doit être gagné et mérité après un travail dument accompli, car la mendicité est une mauvaise habitude qui vous suivra toute votre vie, personnellement je regrette de l'avoir fait parce que même s'il arrive le jour où on arrête ça nous suit toute notre vie »*

Cas 2 : *« pour moi c'est un bon chemin, un meilleur avenir, pour les autres je ne sais pas »*

Cas 3 : *« je demande aux jeunes de ne pas faire l'erreur que j'ai faite, sinon vous allez détruire votre vie »*

Cas 4 : *« je ne peux pas donner de conseil, parce que chacun de nous vit différentes situations et voit les choses différemment »*

Cas 5 : *« tout ce que je peux dire c'est de faire de son mieux pour ne pas tomber dans cette pratique, c'est un piège, c'est dur d'en sortir n'abandonnez pas, cherchez du travail, n'hésitez pas à proposer votre savoir-faire dans n'importe quel domaine, il n'y a pas de métier honteux »*

Cas 6 : *« le meilleur conseil que je puisse donner c'est d'étudier, garçon ou fille, les études c'est important parce que peu importe les difficultés on trouve toujours quelque chose à faire pour s'en sortir ainsi garder sa dignité »*

Cas 7 : *« être forts ne pas céder aux mauvaises tentations et expériences de la vie comme je l'ai fait, il existe forcément une solution à tout et ce n'est surement pas l'alcoolisme, regardez*

où ça m'a mené, ça vous détruit davantage »

L'analyse :

On dit que les meilleurs conseils viennent de la part des gens qui ont de l'expérience, c'est le cas de nos enquêtés qui ont passés de nombreuses années dans les rues demandant l'aide, ils encouragent vivement les personnes en difficultés à ne pas voir en ce fléau une solution, mais plutôt un piège, et le plus judicieux à faire c'est de ne pas hésiter à exercer n'importe quel métier tant que c'est rentable et respectable.

En dépit du fait que les mendiants sur lesquels est portée notre enquête ne l'en pas tous exprimés ouvertement mais à partir de leurs réponses, nous pouvons conclure qu'ils sont tous conscients du fait que cette pratique n'est pas la meilleure voie à empreinte pour qu'une personne puisse gagner sa vie dignement, ils recommandent aux autres de ne pas tomber dans ce piège. La mendicité est un vice dont on ne peut pas se libérer. A travers leurs discours nous pouvons constater qu'ils portent en eux un sentiment de mépris et de dédain envers cette pratique. Nous devons par ailleurs parler du jeune homme (cas 02) qui contrairement aux autres mendiants ne semble avoir aucun regret et pense que la mendicité est le meilleur chemin menant vers un avenir prospère, cela s'explique du fait que toute sa vie n'a connu que cela étant introduit dans cette pratique dès son plus jeune âge par son propre père une figure importante dans la vie d'un individu, celui-ci n'a fait que suivre la trace de celui-ci.

Conclusion :

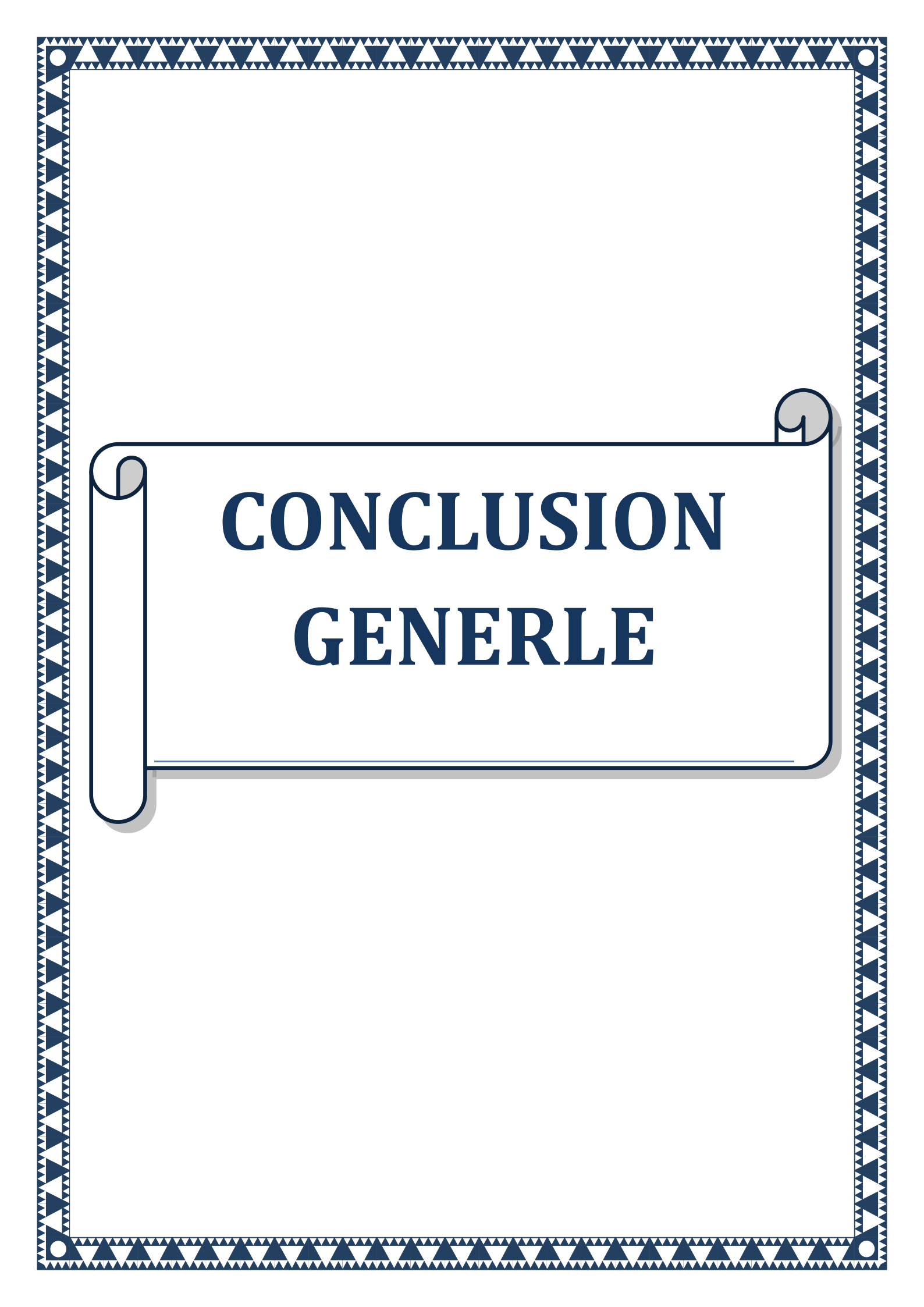
Pour conclure, nous avons travaillé sur le terrain avec des histoires différentes ainsi que des destins différents. Certains souhaitent décrocher alors que d'autres continuent leurs vies dans la poursuite du chemin de la mendicité.

Par conséquent, et pour en revenir à l'étymologie du mot "pauvreté", on évoquait le manque, et cette étude marque donc clairement ces lacunes financière, principalement, mais aussi

variées. (Le manque d'opportunités professionnelles, de moyens en général).

Les sujets sont donc comme ancré dans un cercle vicieux qu'est la pauvreté. La loi ne les effraient pas pour autant face aux risques encourus, et leur entourage ne semble pas avoir un impact assez important pour les aider à s'en sortir.

Néanmoins, la solidarité des organisations est un tournant majeur qui pourrait soit les aider à en sortir et les accompagner ou à l'inverse les convaincre que cette facilité d'accès à des ressources dites "facile" contribue à la continuité de leurs actions de mendicité.



**CONCLUSION
GENERLE**

Conclusion générale :

Pour conclure et faire une synthèse, après un long travail d'enquête sur terrain sur ce fléau, aussi grâce aux données et informations recueillies, nous avons vu que l'acte de mendicité prend de plus en plus de place dans notre société actuelle. En effet, elle est quasiment pratiquée par toutes les catégories d'individus, dont les ressources manquent de façon aléatoire.

Nous avons constaté que la cause principale qui pousse les gens à mendier est sans aucun doute la pauvreté. En effet les démunis se retrouvent dans l'obligation de mendier afin de subvenir aux besoins de leurs familles.

Le facteur de chômage contribue de façon importante à l'aggravation de ce fléau.

Ainsi, malgré les actions sociales et solidaires des aides apportées par « les comités des villages », « le Croissant Rouge Algérien », « associations privées » au profit des familles vivant dans cette précarité, celles-ci ne semblent toujours pas s'en sortir de façon autonome. Par conséquent, nombre d'entre eux à qui la mendicité est un moyen inévitable à la survie de leur famille.

Dans notre étude, nous avons énuméré plusieurs catégories de mendiants, tels que des personnes âgées, des parents d'enfants en bas âge, des personnes valides (de jeunes adultes) tout comme aussi des femmes devenues veuves.

Ce qui laisse à comprendre que la majorité de ces nécessiteux ont recours à cette pratique malheureuse du fait qu'ils n'aient pas eut le choix. Bien qu'il existe tout de même des individus qui considèrent ceci telle une aubaine et une méthode de gain facile et tombe dans l'illusion de la pratiquer tel un métier. Il est important de signaler enfin, que cette pratique est un cercle vicieux qui dans la plus part des cas une fois la personne s'y trouve, elle sera condamnée à y rester toute sa vie, tel que le démontre l'analyse des cas de nos enquêtés en dépit de l'amélioration de leur cadre de vie ils continuent de pratiquer la mendicité.



ANNEXES

Annexes :

- Guide d'entretien.
- Les profils des enquêtés.
- La monographie du village Ihsnaouen.
- Charte du citoyen du village Ait Frah.
- Tableau (01) : noms, statuts, âge, niveau d'étude, fonction des membres du comité du village d'Ihsnaouen.
- Tableau (02) : noms, statuts, âge, niveau d'étude, fonction des membres du comité du village d'Ait Frah.

Le guide d'entretien :

- 1- Le sexe
- 2- Quel âge avez-vous ?
- 3- Quel est votre niveau d'étude ?
- 4- Où habitez-vous ?
- 5- Situation matrimoniale
- 6- Vous occupez quel type d'habitation?
- 7- Vous avez combien d'enfant ?
- 8- Quelle est votre profession ?
- 9- A quel moment vous vous êtes senti dans la nécessité de mendier ?
- 10- Depuis quand vous mendiez ?
- 11- Avez-vous déjà cherché du travail ?
- 12- Parles-nous de votre première fois, comment cela s'est passé ?
- 13- A quelle heure vous commencez et à quelle heure vous rentrez chez vous ?
- 14- Vous le faites tous les jours de la semaine ou pas ?
- 15- Comment choisissez-vous les endroits à fréquenter ?
- 16- Comment vous faites pour attirer l'attention des gens ?
- 17- Acceptez-vous n'importe quel don de la part des passants ?
- 18- Vous mendiez de manière permanente ou de façon occasionnelle?
- 19- Connaissez-vous le risque que vous prenez vis-à-vis de la loi ? surtout en exposant vos enfants ?
- 20- Avez-vous eu déjà affaire aux forces de l'ordre ?
- 21- Ressentez-vous une forme de discrimination ou de rejet de la part des passants ?
- 22- L'argent que vous récolter couvre-t-il vos besoins quotidiens ?
- 23- Recevez-vous de l'aide de la part des organisations gouvernementales, ou des associations caritatives ?
- 24- Votre famille et /ou entourage tentent-ils de vous persuader de laisser définitivement cette pratique ?
- 25- Songez-vous à arrêter un jour ?
- 26- Si oui, quel est votre projet pour l'avenir ?
- 27- Avez-vous des conseils à donner à des personnes qui sont ou pourraient être dans la même situation que vous ?

Les profils des mendiants du village Ihsnaouen :

1-Du statut d'un salarié à celui d'un mendiant

Quelle est votre profession ?

Cas 1 : *« je ne travaille pas, je mendie »*

Cas 2 : *« je ne travaille pas, mais je demande aux gens de me donner de l'argent »*

Cas 3 : *« pas de travail, je mendie »*

Cas 4 : *« je suis femme de ménage, et je demande de l'aumône »*

2-Mendier par besoin

A quel moment de votre vie vous avez senti la nécessité de recourir à la mendicité et dites-nous pourquoi ?

Cas 1 : *« après le décès de mon mari, qui a travaillé dans la Société Nationale du Liège et du Bois (SNLB), je me suis retrouvée assez-souvent dans l'incapacité de nourrir nos enfants ne serais ce qu'avec le minimum »*

Cas 2 : *« on est une famille nombreuse qui est composée de onze (11) personnes ; mes parents, mes quatre(4) frères, mes quatre(4) sœurs et moi, mon père s'est trouvé dans l'incapacité de subvenir tout seul aux besoins de ce beau monde puis il a décidé de me prendre avec lui pour lui donner un coup de main, c'est à l'âge de 6 ans que j'ai commencé à mendier, j'étais le cadet de la famille, j'accompagne mon père partout il où va » .*

Cas 3 : *« J'ai commencé à mendier lorsque ma femme m'a quitté en me privant de mon fils à cause de mon travail un fanfare de musique kabyle traditionnelle (Addebal) , je ne travaillais que pendant la saison des fêtes et , cela ne lui convenait pas, puisque je n'étais à la mesure de lui offrir la vie qu'elle voulait , puis j'ai commencé à consommer de l'alcool et de la drogue pour oublier mon chagrin, et c'est à partir de là que je suis devenu totalement dépendant cette situation m'a poussé à me tourner vers la mendicité »*

Cas 4 : *« le jour où ma fille aînée est tombée gravement malade, parce que je me suis retrouvée seule face à une situation difficile et surtout sur le point de perdre ma fille »*

3-La mendicité d'un simple moyen de survie à l'accoutumance

Depuis quand vous mendiez ?

Cas 1 : *« depuis le décès de mon mari à ce jour, ce qui fait 20 ans »*

Cas 2 : *« depuis l'âge de 6 ans quand mon père me prenait avec lui pour chercher quoi manger, à ce jour, ce qui fait 29 ans »*

Cas 3 : *« cela fait 30 ans »*

Cas 4 : *« Cela fait longtemps, à peu près 15 ans que je mendie »*

4-Travail, ou mendicité ?

Avez-vous déjà cherché du travail ?

Cas 1 : *« oui, quand j'étais jeune j'ai travaillé comme femme de ménage chez des gens, puis j'ai arrêté parce que je passe des jours sans travail, et je n'étais pas assurée »*

Cas 2 : *« non, jamais, je gagne très bien ma vie sans efforts »*

Cas 3 : *« j'ai déjà travaillé comme fanfare de musique traditionnelle (Addebal) avec mon père, mais c'était un métier mal apprécié jadis par notre société. C'est un désespoir total, donc j'ai directement pensé à la mendicité pour avoir ce que je veux, c'est plus facile »*

Cas 4: *« oui, je travaille comme femme de ménage au niveau du centre de formation professionnelle et d'apprentissage, mais cela ne me suffit pas »*

5-vivre dans le tabou ou grâce au tabou

Parlez-nous de votre première fois, comment cela s'est passé ?

Cas 1 : *« c'était un début difficile, j'avais honte de faire ça, en même temps j'étais dans l'obligation et j'avais la responsabilité de subvenir aux besoins de mes enfants »*

Cas 2 : *« quand j'étais petit, j'accompagnais mon père pour l'aider, car il avait souvent besoin de moi, vu son handicap au niveau de la main (male formation depuis sa naissance), il*

nous arrive de déballer des poubelles pour trouver de quoi se nourrir vu qu'on est à 11 personnes, mes frères n'ont pas de travail donc j'ai continué sans problèmes »

Cas 3 : « un début honteux pour moi, puisque c'est tout le monde qui me connaît, j'ai commencé à demander dans la cafétéria du village, puis j'élargissais mon champs petit à petit, vers d'autres villes comme Azazga, Bouzguene, Freha, Michelet....»

Cas 4 : « j'ai contracté des dettes que je ne pouvais pas rembourser à mon entourage, et à ma famille et mes collègues, pour faire soigner ma fille ainée qui est tombée gravement malade, c'est à partir de là que j'ai commencé à demander de l'argent aux gens dans la rue, malgré mon travail comme femme de ménage, un début difficile et honteux pour moi »

6-Le temps qu'occupe cette pratique dans la vie de nos enquêtés

A quelle heure vous commencez et à quelle heure vous rentrez chez vous ?

Cas 1 : « je commence vers 9h-9h30, et je rentre au plus tard à 16h30 »

Cas 2 : «je commence à 8h 00 et je termine à 16h 00»

Cas 3 : «je sors de chez moi à 8h 00le temps de faire le tour dans les cafétérias, restaurants, je finis ma soirée dans les bars, je rentre tard, les coups de minuit, une heure du matin»

Cas 4:«à partir de 8h 00et je finis quand je rentre chez moi à 16h00»

7-La mendicité est une pratique qui requiert de la stratégie

Comment choisissez-vous les endroits à fréquenter ?

Cas 1 :« sachant que je vie à la sortie du village, je me rends au centre de ce dernier »

Cas 2 :« je choisi mes endroits, je sors toujours de ma région, je pars à Tizi-Ouzou, Freha, Azazga, Bouzguéne, parce que personne ne me connaît, pour les places, il y'a des bars, des hôpitaux, des postes, des banques »

Cas 3 :« je choisi beaucoup plus les cafétérias, les bars, et les restaurants, et dans les rues, là où il y a beaucoup d'argents, et la nourriture»

Cas 4 : *« je ne choisis pas les endroits, quand je prends la route vers mon travail au centre de formation professionnelle et d'apprentissage, je demande aux passants »*

8-Entre vérité et mise en scène

Comment vous faites pour attirer l'attention des gens ?

Cas 1 : *« en s'apitoyant devant les passants que mes enfants n'ont rien à manger, ou bien qu'ils sont malades et je dois leur acheter des médicaments »*

Cas 2 : *« pour attirer l'attention des gens, d'abord en sortant de la maison je porte des vêtements propres, en arrivant à la gare de Tizi-Ouzou, je porte d'autres vêtements déchirés, sales, dès que je m'installe, je fais le malheureux, en disant aux gens que mes parents sont morts, ou mon père s'est remarié et j'ai besoin d'aide »*

Cas 3 : *« en les suppliant de m'aider avec un peu d'argent »*

Cas 4 : *« je prends quelques radios et ordonnances de ma fille avec lesquelles j'interpelle la générosité des gens. En ce qui concerne mes collègues, il suffit de leur dire que je n'ai plus d'argent pour faire des analyses à ma fille »*

9- La nature des offrandes

Acceptez-vous n'importe quel don de la part des passants ?

Cas 1 : *« oui, j'accepte n'importe quel don, mais dès que j'arrive à la maison, je fais le tri, ce qu'il me plaît comme habit je le garde, je le lave et je le porte, le reste je le jette, côté nourriture je laisse l'huile d'olive, et tout ce qui est en sachet neuf, parce que j'ai peur d'attraper des maladies, ou tomber sur des produits périmés»*

Cas 2 : *« non, je demande que de l'argent »*

Cas 3 : *« oui, j'accepte n'importe quel don »*

Cas 4 : *« oui, en même temps je demande de l'argent, par exemple je dis toujours à mes collègues celle / et celui qui veut donner une Sadaqa qu'il me donne à moi mais je préfère toujours l'espèce »*

10- la loi et la mendicité

Connaissez-vous le risque que vous courez vis-à-vis de la loi ? Surtout on exposant vos enfants ?

Cas 1 : *« non, je n'ai aucun niveau pour le savoir, l'essentiel que je ramène de quoi mangé »*

Cas 2 : *« oui, mais Allah Ghaleb c'est dans mon sang ce métier »*

Cas 3 : *« oui, je sais »*

Cas 4 : *« oui, surtout que j'ai un poste de travail »*

11-Le rôle des forces de l'ordre (police)

Avez-vous eu déjà eu affaire aux forces de l'ordre ?

Cas 1 : *« jamais »*

Cas 2 : *« oui, parce qu'ils me croient que je vends en noir des produits illicites, par rapport à l'endroit où je m'installe, c'était que des bars, donc à chaque fois je rentre dedans »*

Cas 3 : *« non, jamais parce qu'ils me connaissent tous ici »*

Cas 4 : *« non, jamais »*

12-Le regard et la position d'autrui vis-à-vis de la mendicité

Ressentez-vous une forme de discrimination où du rejet de la part des passants ?

Cas 1 : *« non, pas tous je ne généralise pas, mais il y'a certains gens qui ont des comportements discriminatoires envers moi, certains passants me disant que tu es âgée pour ça, ou carrément en kabyle : ruḥ ad teggeḍbab i yizeggareṇ-im, c'est-à-dire qu'elle doit trouver une solution mieux que la mendicité pour subvenir à ces besoins de vie »*

Cas 2 : *« normal, tout est normal pour moi, même s'ils m'insultent, ou rejettent ça m'intéresse pas »*

Cas 3 : *«oui à chaque fois, ça m'arrive assez souvent de me faire insulter, rejeter par les passants surtout les propriétaires des magasins, car ils ont peur de je fasse fuir leurs clientèle »*

Cas 4 : *« non, parce que je n'insiste pas trop sur les gens, quand ils refusent, je me mets à l'écart afin d'éviter le rejet »*

13-La valeur des sommes récoltées

L'argent que vous récoltez couvre-t- il vos besoins quotidiens ?

Cas 1 : *« généralement oui, plus la petite retraite à savoir 15000 DA, que m'a laissé mon défunt époux la totalité me sert comme moyen de couvrir nos besoins quotidiens, je les dépense dans les nécessités de la maison (électricité, nourriture, articles scolaires...) puis je mets de côté une petite somme de secours, au cas où un de mes enfants tombe malade »*

Cas 2 : *« je donne une petite somme à ma mère, j'ai mes frères à construire chacun un étage, et avoir leurs propres voitures, donc je dirai que je gagne bien ma vie »*

Cas 3 : *« oui, plus le chômage que je gagne, dépassant pas les 3000DA, l'essentiel que j'achète de l'alcool et la drogue »*

Cas 4 : *« oui ça va, des fois je laisse ma paye de côté et je dépense ce que j'ai récolté »*

14-Le rôle du gouvernement et de l'humanitaire face à ce fléau

Recevez-vous de l'aide de la part des organisations gouvernementales, ou des associations caritatives ?

Cas 1 : *« non, je ne reçois pas »*

Cas 2 : *« oui, je reçois des fois de l'Association Culturelle Tala u Guellid Mechtras, elle contribue à l'organisation de différents événements culturels dans le but de préserver la culture kabyle, notamment diverses traditions de la localité de Mechtras, cette dernière s'active aussi dans l'aide humanitaire, elle consacre la première journée du mois sacré (Ramadan) à la distribution de couffins alimentaire aux nécessiteux »*

Cas 3 : *« non, je ne reçois pas, je suis comme une colline oubliée »*

Cas 4 : *« oui ça va, des fois je laisse ma paye de côté et je dépense ce que j'ai récolté »*

15-La place de la solidarité mécanique

Votre famille et /ou entourage tentent-t-ils de vous faire sortir de cette pratique ?

Cas 1 : *« oui, mes enfants m'empêchent de continuer puisque maintenant ils travaillent, aussi y'a eu pas mal de proches qui ont essayé de me convaincre, par des leçons de morale »*

Cas 2 : *« non, parce que ils bénéficient de ce que je récolte »*

Cas 3 : *« oui, mon fils qui est à l'étranger et qui occupe un bon poste de travail, comme responsable dans une entreprise, il n'arrête pas de me demander de le rejoindre à l'étranger, je lui réponds toujours que c'est mieux de rester seul, car j'ai l'habitude de vivre seul »*

Cas 4 : *« oui, ils me disent toujours que c'est une mauvaise habitude qui me suivra toute ma vie, mais je n'ai pas pu arrêter, c'est de l'argent facile »*

16-L'avenir des mendiants

Songez-vous à arrêter un jour ?

Cas 1 : *« oui, j'ai arrêté il y'a environs 1 mois, depuis que le médecin m'a déconseillé de ne pas trop marcher, cela à cause des vas et viens que je fais chaque jour»*

Cas 2 : *« jamais de la vie, si un jour j'arrête comment je vais gagner de l'argent ! »*

Cas 3 : *« je continuerai jusqu'à ma mort »*

Cas 4 : *« je ne pense pas, puisque ma fille ainée (celle qui est malade) a commencé à prendre la relève, donc je ne la laisserai pas toute seule, j'ai peur qu'on lui fasse quelque chose de mal, surtout puisque ça lui arrive assez fréquemment des hypo/hyper glycémies (diabétique) et je le regretterai toute ma vie »*

17-Les éventuels projets de nos enquêtés

Si oui, quel est votre projet pour l'avenir ?

Cas 1 : *« je me contente de vivre mon présent, le futur je le laisse à Dieu »*

Cas 2 : *« c'est ça mon avenir, de toutes les façons je gagne mieux que les autres »*

Cas 3 : *« je n'ai aucun avenir, je suis une personne abandonné par sa famille, et qui n'a ni logement, ni travail n'a aucun avenir, j'habite dans un débarra de la mosquée de mon village, il me reste rien »*

Cas 4 : *« je n'ai qu'un seul but dans ma tête pour l'avenir, c'est mes enfants, ils vont jamais manquer de rien, que ce soit en nourriture, habit... je veux leur apporter ce que leur père n'a pas pu leur donner »*

18-leurs conseils et mise en garde

Avez-vous des conseils à donner à des personnes qui sont ou pourraient être dans la même situation que vous ?

Cas 1 : *« si ce n'était pas par obligation je ne pratiquerais pas la mendicité, je conseille les autres à chercher un travail respectueux qui leur permettra de vivre dignement sans qu'ils soient forcés à tendre la main pour demander de l'argent, celui-ci doit être gagné et mérité après un travail dument accompli, car la mendicité est une mauvaise habitude qui vous suivra toute votre vie, personnellement je regrette de l'avoir fait parce que même s'il arrive le jour où on arrête ça nous suit toute notre vie »*

Cas 2 : *« pour moi c'est un bon chemin, un meilleur avenir, pour les autres je ne sais pas »*

Cas 3 : *« je demande aux jeunes de ne pas faire l'erreur que j'ai faite, sinon vous allez détruire votre vie »*

Cas 4 : *« je ne peux pas donner de conseil, parce que chacun de nous vit différentes situations et voit les choses différemment »*

Les profils des mendiants du village d'Ait Frah :

1-Du statut d'un salarié à celui d'un mendiant

Quelle est votre profession ?

Cas 5 : *«ex gérant d'un bar restaurant »*

Cas 6 : *« ex commerçant »*

Cas 7 : *« femme au foyer »*

2-Mendier par besoin

A quel moment de votre vie vous avez senti la nécessité de recourir à la mendicité et dites-nous pourquoi ?

Cas 5: *« j'ai été licencié de mon travail autant que gérant d'un bar restaurant en France, à cause d'une dépression, après cela je suis revenu en Algérie, je me suis retrouvé sans revenus pendant une longue période, en attendant de recevoir une petite retraite pour les années travaillées en France, puis ma femme est tombée malade. Ayant deux enfants à charge, j'ai tout tenté pour trouver un boulot respectable mais en vain. C'est là que j'ai commencé à m'endetter auprès des familles, proches et ami(e)s, jusqu'à ce que je me retrouve dans la rue »*

Cas 6 : *« quand je n'avais aucun sou dans la poche, j'ai épuisé toutes mes économies dans l'alcool quand je suis revenu de France »*

Cas 7 : *« quand j'ai eu ma première fille, mon mari a été interné à la psychiatrie et les 10000 DA que je recevais occasionnellement de la part de la belle-mère ne suffisaient pas, cette belle mère en question bénéficie de la retraite de son défunt mari, un ancien marchand ambulant en France»*

3-La mendicité d'un simple moyen de survie à l'accoutumance

Depuis quand vous mendiez ?

Cas 5: *« Quelque temps après mon retour de France, disant depuis les années 80 à ce jour »*

Cas 6 : *« depuis 2015 à peu près »*

Cas 7: « depuis 2005 l'année de mon expulsion de France, en quelques mois seulement j'ai épuisé tout ce que j'avais comme argent dans l'alcool et la drogue pour oublier mon mal être »

4-Travail, ou mendicité ?

Avez-vous déjà cherché du travail ?

Cas 5 : « Oui j'ai essayé d'en trouver mais avec mon passé de dépressif cela n'a pas été évident, les employeurs se méfiaient beaucoup »

Cas 6:« J'ai essayé de faire un petit commerce au village, mais cela n'a pas très bien marché»

Cas7: « j'ai cherché mais je savais que personne ne voudrait donner du travail à un alcoolique»

5-vivre dans le tabou ou grâce au tabou

Parlez-nous de votre première fois, comment cela s'est passé ?

Cas 5 : « c'était très dur, une situation pas facile à vivre mais quand on n'a pas le choix... »

Cas 6: « très difficile bien sûr, je me disais toujours que Del3iv »

Cas 7 : « je ne me rappelle pas vraiment mais une chose est sûre c'est que c'est toujours dur d'être à la merci des gens »

6-Le temps qu'occupe cette pratique dans la vie de nos enquêtés

A quelle heure vous commencez et à quelle heure vous rentrez chez vous ?

Cas 5 : « je commence le matin jusqu'à 16h 00 ou 17h00 »

Cas 6 : « de 8h00 à 15h00 j'ai gardé les mêmes horaires que mon ancienne profession, c'est une question d'habitude »

Cas 7 : « je suis quelqu'un qui se lève tôt, je sors de la maison à 7h 00 et comme j'habite dans la ville de Larbaa Nath Irathen, je tarde un peu surtout en été je reste jusqu'à 19h30 »

7-La mendicité est une pratique qui requiert de la stratégie

Comment choisissez-vous les endroits à fréquenter ?

Cas 5 : *« au début je choisisais des endroits peuplés, mais avec le temps et l'âge j'évite les déplacements je me mets à la sortie du super marché de la ville, en générale les gens sortent la monnaie à la main et chaque personne me donne ce qu'elle peut »*

Cas 6 : *« je fréquente souvent des endroits précis comme les banques, la poste et parfois le super marché de la ville »*

Cas 7 : *« je ne choisis pas, je me retrouve partout et nulle part, parfois devant la mosquée, la mairie, l'hôpital de la ville de Larbaa Nath Irathen »*

8-Entre vérité et mise en scène

Comment vous faites pour attirer l'attention des gens ?

Cas 5 : *« pas grand-chose, je me contente de demander lwa3da, ou bien qu'on me paye un café »*

Cas 6 : *« je suis souvent accompagné par mes filles et cela ne laisse pas les gens indifférents »*

Cas 7 : *« rien de particulier, un alcoolique attire toujours l'attention des gens »*

9- La nature des offrandes

Acceptez-vous n'importe quel don de la part des passants ?

Cas 5 : *« oui, je ne refuse rien mais je vous avoue que je préfère recevoir de l'argent »*

Cas 6 : *« oui, j'accepte mais je précise au gens que j'ai besoin d'argent pour payer les factures par exemple »*

Cas 7 : *« oui j'accepte tout, ai-je le choix? »*

10- la loi et la mendicité

Connaissez-vous le risque que vous courez vis-à-vis de la loi ? Surtout on exposant vos enfants ?

Cas 5 : *« évidemment, je sais que c'est interdit et que je risque la prison mais je me dis toujours que le risque vaut le coup »*

Cas 6 : *« oui je fais de mon mieux pour éviter la police surtout en la présence de mes filles, je sais que je risque la prison ou de perdre la garde de mes filles mais je dois aussi me débrouiller pour les nourrir tout en gardons les yeux ouverts, je ne peux pas les laisser seules à la maison »*

Cas 7 : *« on a peur de la loi quand on a des choses à perdre et ce n'est surement pas mon cas »*

11-Le rôle des forces de l'ordre (police)

Avez-vous eu déjà eu affaire aux forces de l'ordre ?

Cas 5 : *« la vérité non, la police ne m'a jamais arrêté »*

Cas 6 : *« non jamais, je suis prudente »*

Cas 7 : *« non à leur yeux je suis insignifiant et cela me vas d'ailleurs »*

12-Le regard et la position d'autrui vis-à-vis de la mendicité

Ressentez-vous une forme de discrimination où du rejet de la part des passants ?

Cas 5 : *« si je vous dis non ce serait mentir mais c'est assez rare dans une petite ville comme LNI les gens se connaissent de près ou de loin et ils ont tendance à se respecter malgré tout »*

Cas 6 : *« pas du tout, je suis respectée et les gens sont souvent courtois avec moi »*

Cas 7 : *« oui mais la plupart du temps les gens sont courtois et empathiques avec moi »*

13-La valeur des sommes récoltées

L'argent que vous récoltez couvre-t- il vos besoins quotidiens ?

Cas 5 : *« à peine surtout au début, mais aujourd'hui hamdoulillah, mes deux enfants ont grandi et travaillent un peu ils m'aident surtout pour les soins de leur mère néanmoins la vie est très chère »*

Cas 6 : *« c'est des périodes, surtout durant les fêtes religieuses »*

Cas 7 : *« parfois oui et d'autres c'est moins évident, il arrive que je reçoive de belles sommes d'argent, ça va jusqu'à 4000 DA par jour, mais il y'a des jours où je finisse ma journée avec seulement 300 DA juste assez pour m'acheter de l'alcool »*

14-Le rôle du gouvernement et de l'humanitaire face à ce fléau

Recevez-vous de l'aide de la part des organisations gouvernementales, ou des associations caritatives ?

Cas 5 : *« oui, de la part du Croissant Rouge »*

Cas 6 : *« mon mari reçoit la réversion de son père, 5000 DA pas plus, que faire avec une somme pareille pour une famille de 4 personnes. Le croissant rouge nous aide parfois plus les aides aux noms des nécessiteux (couffins ramadhan) envoyées par l'entreprise Moula Pates, distribuées par le comité du village »*

Cas 7 : *« je ne suis pas sûr que ça existe chez nous, pour vous dire que je n'ai jamais entendu parler »*

15-La place de la solidarité mécanique

Votre famille et /ou entourage tentent-t-ils de vous faire sortir de cette pratique ?

Cas 1 : *« avec des discours oui, mais sans plus, c'est facile de faire des leçons de morale mais ils ne sont pas à ma place .Certes avec la cherté de la vie, je comprends que ce n'est pas facile d'aider surtout pour un simple fonctionnaire »*

Cas 2 : *« au début oui »*

Cas 3 : *« ils ont déjà essayé mais je ne me suis pas pris en main, et aujourd'hui ils préfèrent m'ignorer »*

16-L'avenir des mendiants

Songez-vous à arrêter un jour ?

Cas 5 : *« même si au fond je le souhaite je ne peux pas arrêter je n'ai d'autres sources de revenus et à mon âge je ne peux espérer décrocher un travail quelconque et je ne veux pas non plus être un poids pour mes enfants, oh ! Dur dur de vieillir »*

Cas 6 : *« Oui, je ne vais sûrement pas passer toute ma vie à faire ça, si par chance je trouve un travail je vais arrêter oui »*

Cas 7 : *« En toute sincérité je ne sais pas sauf si un miracle se produit pour moi »*

17-Les éventuels projets de nos enquêtés

Si oui, quel est votre projet pour l'avenir ?

Cas 5 : *« je n'ai pas de projets »*

Cas 6 : *« pourquoi ne pas ré ouvrir notre petit commerce au village, peut être que cette fois – ci il marcherait mieux »*

Cas 7 : *« je ne me projette pas »*

18-leurs conseils et mise en garde

Avez-vous des conseils à donner à des personnes qui sont ou pourraient être dans la même situation que vous ?

Cas 5 : *« tout ce que je peux dire c'est de faire de son mieux pour ne pas tomber dans cette pratique, c'est un piège, c'est dur d'en sortir n'abandonnez pas, cherchez du travail, n'hésitez pas à proposer votre savoir-faire dans n'importe quel domaine, il n'y a pas de métier honteux »*

Cas 6 : « le meilleur conseil que je puisse donner c'est d'étudier, garçon ou fille, les études c'est important parce que peu importe les difficultés on trouve toujours quelque chose à faire pour s'en sortir ainsi garder sa dignité »

Cas 7 : « être forts ne pas céder aux mauvaises tentations et expériences de la vie comme je l'ai fait, il existe forcément une solution à tout et ce n'est surement pas l'alcoolisme, regardez où ça m'a mené, ça vous détruit davantage »

- Principales entreprises et unité de production : entreprise moumou (parpaings), houdis entreprise hamou (potière).

9- tourisme et artisanat :

- patrimoine historique, naturel : source tala ouguelidh ; source tala n'salma
- Activités artisanales

-activités artisanales : poterie

-activités culturelles : toutes les activités culturelles instrument musique moderne fête de la plaquemine

10-Infrastructure de transport, d'énergie et des télécommunications

10-1 Réseau routier et moyens de transport

10-2 Réseau d'énergie

10-3 Télécommunication et technologie de l'information.

11-Economie de la connaissance

- Universités
 - Centre de formation professionnelle
- perspectives et potentialités
- contraintes et propositions

LE PRESIDENT DE L'A.P.C.



6-1-1 Présentation du secteur agricole :

- superficie agricole totale (S.A.T) 1454.25 HA
- superficie agricole utile (S.A.U) 1369.00 HA
- superficie irriguée : 30 HA
- superficie forestière ; 48,75 HA
- Pacage et parcours : 30 HA

6-1-2 Types de cultures :

- céréaliculture :40 Ha dont (ble dur 35 ha, orge 5 ha)
- culture fourragère : 40.50 ha
- culture maraichère : 45.00
- oléiculture, arboriculture, viticulture .1205.00ha en sec, 1268.50 ha.

6-2 Elevage :

Répartition des gros élevages : bovin 300 têtes, ovin 800 têtes, caprin 227 têtes, équin 10 têtes

Répartition des petits élevages : apiculture 927, aviculture 10 ,cuniculture 05 .

6-3 Activité laitière :

- Moyens de collecte
- Laiterie et semi-laiterie
- Infrastructures sous froid :
 - Chambres froides
 - Dépôts frigorifiques
 - Camions frigorifique : 10
 - Transport sous froid citernes iso thermiques)

7- Aquaculture :

- pisciculture, coraliculture, algoculture
- retenues collinaires
- barrages

8-Activités industrielles :

- Principales activités

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE TIZI-OUZOU

DAIRA DE BOGHNI

COMMUNE DE MECHTRAS

MONOGRAPHIE

Commune de :MECHTRAS.....

Superficie :15.6 K^m²

Nombre d'habitants : 12683 recensements Avril 2008.

1- Milieu naturel :

Relief : Compartimenté et accidenté au niveau des versants

Climat : Chaud, humide

Faune : Bovin, ovine, caprine, équine

Flore : Mellefera (Arboiculture)

2- Développement humain :

Evolution de la population

Taux d'accroissement

Naissance

Mortalité

Flux migratoire

3- Infrastructures scolaires :

	Nbre d'établissements	Nbre d'élèves	Nbre de cantines
Enseignement primaire	04	1213	03
Enseignement moyen	02	701	02
Enseignement secondaire	00	00	00

4-infrastructures sanitaires : 03

5-infrastructures sportives et culturelles : 03

6-Activités agricole :

6-1 – Agriculture :

CHARTE DU CITOYEN

Elle constitue un code de conduite pour garantir et renforcer la tranquillité, l'hygiène et la salubrité publiques.

Elle contribue à assurer la sécurité des personnes et des biens et protéger l'environnement.

Elle doit être perçue comme un code d'honneur et constituer un rempart contre toute forme d'exclusion, de division et toute tentative malveillante susceptible de troubler la quiétude des villageois.

Elle symbolise la fierté du village Nat FRAH et la consécration des valeurs traditionnelles et ancestrales, enracinées dans l'histoire millénaire de notre communauté.

Elle contient une nomenclature non exhaustive des fautes et sanctions qui leur sont applicables. Elle peut être modifiée par l'assemblée générale.

Domaine d'application	Nature de la faute	Sanction prévue	récidive
Tranquillité publique	Violence verbale, injures insulte	Amende 1000.00 da	2000.00da
	Menace	Amende 2000.00da	5000da
	Ivresse publique	Amende 2000.00da	3000.00da
	Troubles, tapages, diurnes et nocturnes, rixes. La vente et l'achat de boissons alcoolisées et stupéfiants est strictement interdite au sein du village.	Amende 5000.00da Amende vendeur 10000da acheteur 2000da	10000.00da 1ere : suspension. 2 eme : exclusion 3eme : citation en justice.

	<p>lors des fêtes sur le territoire du village, les villageois doivent respecter ces deux règles fondamentales :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre le volume de la Sonorisation à niveau acceptable. 2. Il est strictement interdit d'utiliser les feux d'artifices après minuit. <p>toute éventuelle cérémonie, fête ou événement qui sera organisé sur le territoire du village par une tierce personne ou quelconque association doit avoir l'aval du comité de village</p>	Amende 3000DA	5000DA
Hygiène et salubrité publiques	Dépôt anarchique d'ordures.	Amende 2000.00da	4000.00da
	Entreposage prolongé au-delà de 08 jours des matériaux sur places et voies publiques	Amende 1000.00da	2000.00da
	Obstruction des caniveaux déversement des eaux usées et produits polluants sur voie publique. Ainsi les eaux pluviales	Amende 5000.00da	1ere : suspension. 2 eme : exclusion 3eme : citation en justice.

Sécurité environnement	Atteintes graves aux biens du village, violation, non-respect ou atteinte physique ou morale aux lieux publics (cimetières, fontaines, places, lieux de culte).	Amende 3000.00da	Boycott des événements heureux ou malheureux des contrevenants
	Empiètement sur voie et places publiques, ouvertures (portes et fenêtres) donnant sur les places publiques. Obstruction des voies d'accès et de communication non-respect de règle de bon voisinage.	Citation en justice. Citation en justice	

Sécurité environnement	Divagation d'animaux	Amende 1000.00	2000.00
	Pâturage anarchique		
	Stationnement gênant des véhicules encombrants	Amende 500.00da	1000.00
	Incursion des personnes étrangères au village sans motif valable	Signalement aux autorités compétentes	
Fonctionnement de l'association	Absence non justifié a l'assemblée générale et aux taches d'intérêt général	Amende 1000.00da	1 ^{er} :2000.00 da 2eme : suspension. 3eme : exclusion
	Refus de s'acquitter de ses cotisations durant la première année du mandat	suspension	
	Récidive deRefus de s'acquitter de ses cotisations durant la deuxième année du mandat. 1-Pendant l'entremet le comité de village est le responsable moral lors de l'entremet il doit aider la famille du défunt à organiser les funérailles. 2-Toute personne non adhérent au comité du village ne pourra pas bénéficier ni du matériels ni matériaux ni de l'Assistance du comité du village pendant l'entremet. L'heure du levé du corps est fixe à 11 : 30 du matin.	exclusion	

Village AIT FRAH

COMMUNE DE LNI

DAIRA LNI

WILAYA TIZI –OUZOU

LES CHAPITRES :

1- Les assemblées

A) l'assemblée générale ordinaire.

B) B)l'assemblée général extraordinaire.

2- Bureau exécutif et adhérents

3- Amende

4- Cotisations

5- Journées citoyennes

A) Le volontariat

B) La contribution obligatoire

6- Enterrements

7- Problèmes et litiges

8- Sécurité et atteinte à l'ordre public

9- Santé

10-Santé

11-Environnement et protection de la nature

12-Patrimoine du village.

Lois du village sous forme de règlement intérieur

Les chapitres :

I. Assemblées :

A- Assemblée générale ordinaire :

Article1 : la réunion sous forme d'assemblée générale ordinaire se tient tout le vendredi du mois à 14h.

Article2 :une assemblée générale ordinaire peut être convoquée à tout moment par le bureau exécutif et ce en cas d'urgence ou bien en cas de nécessité.

Article3 : l'assemblée générale ordinaire doit être présidée par le président du village, assisté par le secrétaire général et les vices présidents.

Article 4 :un procès verbal de réunion doit être rédigé par le secrétaire général lors de toute réunion et une fiche d'émargement doit être signée par les présents.

Article5 : la présence de tout le monde est obligatoire sauf pour les personnes âgées, les enfants et ceux qui présenteront une justification valable.

Article6 :la prise de parole doit se faire uniquement après que le président aurait terminé son discours. Ceux qui voudra

prendre la parole doit lever la main et doit attendre que le président l'invite à intervenir.

Article7 : toute mauvaise conduite, injure, insulte et état d'ébriété lors d'une réunion sera pénalisé d'une amende de 1000 DA.

b)Assemblée générale extraordinaire :

-**Article1** : l'assemblée générale extraordinaire se tient à la fin de l'année pour présenter le bilan moral et financier.

-**Article2** : l'assemblée générale extraordinaire doit être convoquée par voie d'affichage et par le biais des convocations au minimum à une semaine de la date choisie.

Article3 : les articles 2, 3, 4, 5, 6 et 7 de l'assemblée générale ordinaire s'appliquent aussi pour l'assemblée générale extraordinaire (voir au dessus).

Article4 : lors d'un vote qui se termine à égalité de voix, celle du président comptera en double comme le stipule le statut du bureau exécutif.

Article5 : toute absence réputée et non justifiée d'un villageois pendant les assemblées générales extraordinaires seront suivies d'une amende à hauteur de 1000DA et d'une radiation de la liste du village en cas de non acquittement de la pénalité.

II. Bureau exécutif et adhérents :

- **Article1** : tout membre du comité de village doit respecter les articles de la loi du gouvernement concernant la création de l'association et les statuts. (voir règlement intérieur du comité de village.

- **Article 2** : le bureau exécutif organise une réunion de travail hebdomadaire. Elle se tient chaque vendredi à 18h30min.
- **Article 3** : le comité est la seule instance désignée par les villageois après assemblée générale électorale qui est habilitée à représenter le village auprès des institutions, gérer les affaires en relations avec le village et qui est chargée de la protection du patrimoine du village.
- **Article 4** : l'adhésion au comité de village est obligatoire pour l'ensemble des villageois résidents et non résidents pour pouvoir bénéficier du matériel à disposition et pouvoir jouir de toutes les commodités.
- **Article 5** : tous les villageois se doivent de respecter ce présent règlement. Tout manquement à ces règles sera sanctionné.

III. Amende :

- **Article 1** : Toute infraction aux règles citées dans les différents articles sera sanctionnée par une amende. Elle peut aussi conduire à la radiation de l'auteur en cas de non acquittement de cette amende au bout de la 3^{ème} convocation.
- **Article 2** : un délai de 8 jours est octroyé à l'auteur de l'infraction pour acquitter son amende.
- **Article 3** : le délai se réduit de deux jours après chaque convocation non respectée. C'est-à-dire qu'après la deuxième convocation le délai sera de 6 jours. Et après la troisième et dernière convocation le délai se réduira à seulement 4 jours.

IV. Cotisation :

- **Article 1** : les cotisations annuelles sont fixées au montant de 200 dinars par mois après consultation des villageois lors d'une assemblée générale extraordinaire.

- **Article 2** : les cotisations sont obligatoires et seront récoltées par les membres du bureau et par les délégués désignés. Les cotisations doivent être payées au début de chaque trimestre pour couvrir les frais qui surviendront pendant celle-ci.
- **Article 3** : un délai d'un mois est accordé pour le paiement des cotisations.
- **Article 4** : tout villageois adhérent se doit de payer ses cotisations et doit respecter les délais.
- **Article 5** : En cas de non-respect du délai prédéfini ; 50% du montant de la cotisation seront ajoutés en tant que pénalité de retard.

V. Journées citoyennes :

A. Le volontariat :

- **Article 1** : Le volontariat est organisé par le comité de village chaque vendredi de 08h00 à 16h00 et de 08h00 à 12h00 pendant l'été à cause des conditions climatiques.
- **Article 2** : Un volontariat peut être programmé par affichage pour un autre jour de semaine selon les circonstances.
- **Article 3** : Le matériel du village ainsi que les gilets utilisés durant le volontariat doivent être préservés, entretenus et restitués à la fin de la journée pour être rangés dans le dépôt.
- **Article 4** : Tout acte de sabotage et de dégradation d'une manière volontaire du matériel et gilets du village sera pénalisé d'une amende de 2000DA.

B. La contribution obligatoire :

- **Article 1** : Les personnes choisies doivent être appelées par le biais de convocation. Ces dernières doivent contenir la date ; l'heure, l'endroit et la tâche à effectuer.
- **Article 2** : La présence des convoqués dans ce cas de figure est considérée comme obligatoire.
- **Article 3** : Les tâches qui seront effectuées seront d'ordre d'intérêt général.
- **Article 4** : le convoqué doit honorer son village de sa présence. Si au bout de la troisième (03) convocation, l'intéressé ne se présente pas, il sera sanctionné d'une amende de 1000 DA.

VI. Enterrement :

-Article1 : le comité du village est le responsable moral lors d'un enterrement. Il doit aider la famille du défunt à organiser les funérailles.

Article2 : toute personne non adhérente au comité du village ne pourra pas bénéficier ni du matériel, ni des matériaux et ni de l'assistance du comité de village pendant l'enterrement.

Article3 : toute personne rejetant sans justification un appel du comité de village lors d'un décès **ou du 40ème jour sera sanctionné par une amende de 2000 DA.**

Heure fixer pour l'enterrement jours de semaine est a 11H30

Vendredi à 11H00

N/B ; Sauf exception

VII- problèmes et litiges :

ARTICLE1 : le comité de village à la responsabilité morale d'intervenir dans tout litige opposant deux villageois et plus.

Article2 : le comité du village n'est pas une instance judiciaire ne pourra pas trancher définitivement lors d'un conflit et se doit d'avertir les autorités compétentes si la situation s'aggrave ou bien après des faits jugés criminels.

ARTICLE3 : les litiges pendant des affaires de justice en cours ne seront plus de ressort du comité du village.

ARTICLE4 : toute bagarre dans le village est interdite. Les auteurs seront convoqués par le comité et les deux parties seront pénalisées d'une amende de 3000 DA par personne.

VIII-sécurité et atteinte à l'ordre public :

- **Article 1** : le comité de village étant l'instance directrice du village a tout les droits d'interpeller et d'amender les malfaiteurs qui porteront atteinte à l'ordre public, atteinte à la sécurité, atteinte à l'intégrité des personnes et toutes formes d'outrages.
- **Article 2** : Tout acte de diffamation et d'atteinte à l'intégrité morale et physique d'une personne est pénalisé de 2000DA.

- **Article 3** : tout acte criminel comme l'homicide, le vol, la vente et la consommation de stupéfiants sera immédiatement signalé aux autorités compétentes.
- **Article4** : la vente de boissons alcoolisées et de stupéfiants est interdite sur le territoire du village ainsi comme sur l'ensemble de la commune comme le précise l'arrêté communal.
- **Article5** :la consommation de boissons alcoolisées dans les lieux publics est strictement interdite. le fautif sera sanctionné d'une amende de 5000 DA.
- **Article6** : tout acte d'injure,d'insulte et de dommage venant d'une personne en état d'ébriété ou de sobriété dans village sera sanctionné de 5000DA.
- **Article7** :tout acte de tapage nocturne et diurne est considéré comme un trouble à l'ordre public sanctionné d'une amende de 2000DA.

- **Article8** :lorsdes fêtes sur le territoire du village, les villageois doivent respecter ces deux règles fondamentales :
 - Mettre le volume de la Sonorisation à niveau acceptable.
 - Il est strictement interdit d'utiliser les feux d'artifices après minuit.

Celui qui violera ces règles se verra infliger une amende de 3000 DA.

- **Article9** : toute éventuelle cérémonie, fête ou événement qui sera organisé sur le territoire du village par une tierce

personne ou quelconque association doit avoir l'aval du comité de village.

- **Article10** : toute personne anticonformiste et refusant d'acquiescer une amende concernant certains délits sera signalée aux autorités et par conséquent sera poursuivie en justice par le procureur de la république.

- **ix-santé** :

- **Article1** : les parents doivent impérativement veiller sur la santé et l'hygiène de leurs enfants.
- **Article2** : toute personne disposant d'un produit contenant une substance comme l'amiante ou d'un matériau qui peut nuire à la santé des voisins sera interpellé et sanctionné en cas de refus de s'en séparer.
- **Article3** : tout foyer a l'obligation de veiller à ce que son réseau d'assainissement et d'évacuation des eaux usées soient dans les normes.

x- environnement et protection de la nature :

- **Article1** : l'hygiène, la propreté des lieux privés et public ainsi que la protection de l'environnement est l'affaire de tous.
- **Article2** : le jet d'ordures de toutes natures sur les voies publiques, dans les lieux publics et dans les champs est strictement interdit et punissable d'une amende de 2000DA.

- **Article3** : les déchets ménagers doivent être sortis le soir à 19h00 et acheminés vers les cabines à bacs du tri sélectif.
- **Article4** : tout foyer doit trier ses ordures selon leurs différentes natures, déchets ultimes, plastique, verre....etc.
- **Article5** : tout acte de déverser des liquides dangereux pouvant nuire à la nature et à la santé des villageois comme les lubrifiants usés, les eux usés...sera punaisé d'une amende de 10000 DA.
- **Article6** :tout acte d'incendie volontaire ayant des dommages dans les lieux publics et dans les propriétés privées sera sanctionné d'une amende allant de 10000 Da et sera fixée définitivement selon les dégâts causés.
-

Xi patrimoine du village :

- **Article1** :tout villageois a l'obligation de veillés , de protéger et de participer aux journées citoyennes organisées pour entretenir les différents édifices qui composent le patrimoine de notre village tel skif, les fontaines, les places publics ...etc.
- **Article2** : toute violation d'une propriété privé et tentative de s'accaparer de celle-ci est strictement interdite. l'auteur sera convoqué et sanctionné d'une amende de 10000DA.sil'intéressé reste indifférent a cette sanction, il sera signalé aux autorités compétentes.

Ce règlement intérieur composé de onze (11) chapitres et d'une totalité de soixante et un (61) règles est conçu sur l'exigence de notre village .il doit être lu et respecté par l'ensemble des habitants d'AIT FRAH résidants et non résidants.

Ce présent document est rédigé et rendu public comme la loi l'exige pour permettre à notre village de redorer son blason en renouant avec un cadre de vie meilleur et un milieu sain dans lequel nos enfants pourront grandir et évoluer.



BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

Ouvrages :

- Aktouf Omar, *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations*. Une introduction à la démarche classique et une critique. Montréal : Les Presses de l'Université du Québec, 1987.
- Baptiste Cléret, *L'ethnographie comme démarche compréhensive : immersion dans les dynamiques consommatoires du rap en France*. Recherches Qualitatives, ARQ, 2013.
- Grawtz Madeleine, *Lexique des sciences sociales*, 7^{ème} édition, DALLOZ, Paris, 2000.
- Geneviève Imbert, *Méthodologie ; L'entretien semi-directif : la frontière de la santé publique et de l'anthropologie*, Recherche en soins infirmiers N°102, France, 2010.
- Géraud M.A, Leservoisière O, Pottier R, *Les Notions clés de l'ethnologie*, Armand Colin, Paris, 2000.
- Malinowski Bronislaw, *Les Argonautes du Pacifique occidental*, Gallimard , Paris, 1963.
- Margot Phaneuf, *le récit de vie un type de recherche originale, mais intéressant*, inf, PhD, 2014.
- Sebastien Chauvin, Nocilas Jounin, *L'enquête sociologique ; l'observation directe*, PUF, Paris, 2010.

Dictionnaires :

- *Dictionnaire Encyclopédique AUZOU*, édition AUZOU, Paris, 2010.
- *Dictionnaire des cultures alimentaires*, in-Observation participante, S/D Poulain Jean-Pierre, Serra Mallol Christophe, Paris, PUF, 2012.
- Raymond Boudon, Philippe Besuard, Mohamed Cherkaoui, Bernard-Pierre Lécuyer, *Dictionnaire de Sociologie*, Larousse, 2012.

Mémoires :

- ZAMOUCHE Ourida, YEDJED Mohand Amaziane, *le phénomène de la mendicité entre un besoin réel et une forme du travail*, université de Bejaia, promotion 2014/2015.

Les journaux :

- « Le Temps d'Algérie » du 11 avril 2007.
- « La dépêche de Kabylie »

Textes et lois :

- Le Code Pénal Algérien, loi N° 82-04 du 13 février 1982, article 195 et 196.
- JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 02, du 15 janvier 2012, Loi n° 12-06 du 18 Safar 1433 correspondant au 12 janvier 2012 relative aux associations.
- Le Décret Présidentiel n° 21-137 du 07 Avril 2021, publié dans le journal officiel n° 28 du 14 avril 2021.

Liens électroniques :

- www.djazairess.com
- www.Algérie-eco.com
- Www.Moula-Pâtes.com
- Laboratoire Venus
- Www.Algerian-export.com
- www.africabizinfo.com
- <https://ses.webclass.fr/notions/solidarite-mecaniqueorganique/>
- www.toupie.org

Abréviations

- SDF : Sans Domicile Fixe.
- LNI : Larbaâ Nath Irathen.
- SNLB : Société Nationale du Liège et du Bois.
- SNMG : Salaire National Minimum Garanti.
- APC : Assemblée Populaire Communale.
- CFPA : Centre de Formation Professionnelle et d'Apprentissage.